

				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	CONSO. 1

**COMPTES CONSOLIDES EN MILLIERS
D'EUROS**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ⁽¹⁾: EVS BROADCAST EQUIPMENT

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse : Rue Bois Saint Jean N° : 13..... Bte :

Code postal : 4102 Commune : Ougrée.....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de commerce de : Liège.....

Adresse Internet ⁽²⁾: <http://www.evs.com>.....

Numéro d'entreprise BE 0452.080.178

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du 16 / 05 / 2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2016 au 31 / 12 / 2016

Exercice précédent du 01 / 01 / 2015 au 31 / 12 / 2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~⁽¹⁾

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEURS D'ENTREPRISES ayant contrôlé les comptes consolidés

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Sont joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
 - le rapport de contrôle des comptes consolidés
 - la liste complète des administrateurs et commissaires

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE
 Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés)

.....

.....

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées : **54** Numéro des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)



- (1) Biffer ce qui ne convient pas.
 (2) Mention facultative.

EVS	EVS Broadcast Equipment SA Liège Science Park 13 rue Bois Saint Jean B-4102 Seraing, Belgium T. +32 4 361 7000 F. +32 4 361 7099 VAT BE 0452.080.178
Muriel DE LATHOUWER Representative of Much sprl CEO & Managing Director	

EVS	EVS Broadcast Equipment SA Liège Science Park 13 rue Bois Saint Jean B-4102 Seraing, Belgium T. +32 4 361 7000 F. +32 4 361 7099 VAT BE 0452.080.178
Michel Counson Managing Director & CTO m.counson@evs.com	

TABLE DES MATIÈRES

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES **5**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES **6**

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL	6
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)	7
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	8
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES	9
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS IFRS	10
1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE	10
1.1. Identification	10
1.2. Consultation des documents sociaux	10
1.3. Objet social	10
2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS	10
2.1. Principes de préparation des états financiers	10
2.2. Conformité aux normes comptables	10
2.3. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements	10
2.4. Résumé des changements dans les principes comptables	11
2.5. Principes de consolidation	12
2.6. Filiales	12
2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées	12
2.8. Résumé des jugements et estimations significatifs	12
2.9. Conversion des monnaies étrangères	12
2.10. Regroupements d'entreprises et goodwill	13
2.11. Immobilisations incorporelles	13
2.12. Immobilisations corporelles	13
2.13. Actifs non courants destinés à la vente	14
2.14. Stocks	14
2.15. Commandes en cours	14
2.16. Créances commerciales et autres créances	14
2.17. Autres actifs courants et non-courants	14
2.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie	14
2.19. Actions propres	15
2.20. Intérêts des tiers	15
2.21. Prêts et emprunts portant intérêts	15
2.22. Provisions	15
2.23. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	15
2.24. Paiement fondé sur des actions	15
2.25. Reconnaissance des produits des activités ordinaires	15
2.26. Contrat de location (EVS comme bailleur)	16
2.27. Subventions publiques	16
2.28. Contrats de location (EVS comme locataire)	16
2.29. Frais de recherche et de développement	16
2.30. Coûts d'emprunt	16
2.31. Impôts sur le résultat	16
2.32. Instruments financiers dérivés	17
2.33. Dividendes	17
2.34. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées	17
2.35. Résultats par action	17
3. INFORMATION SECTORIELLE	18
3.1. Généralités	18
3.2. Informations complémentaires	18
4. ENTREPRISES CONSOLIDÉES, MISES EN ÉQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION	19
5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	20
5.1. Participations dans les entreprises associées	20
6. PRODUITS ET CHARGES	21
6.1. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables	21
6.2. Marge brute	21
6.3. Frais de recherche et développement	21
6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	22
6.5. Produits/(charges) financiers	23
6.6. Autres produits et charges opérationnels	23
7. IMPÔTS SUR LE RESULTAT	24
7.1. Charges d'impôts sur le résultat	24
7.2. Réconciliation de la charge d'impôts	24
7.3. Impôts différés au bilan	25
8. RESULTAT PAR ACTION	25
9. DIVIDENDES PAYES ET PROPOSÉS	25
10. GOODWILL	26

10.1.	SVS	26
11.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27
12.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	28
13.	ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME	29
14.	STOCKS	29
15.	CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES	30
15.1.	Créances liées aux contrats de location-financement	30
15.2.	Commandes en cours	30
16.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	31
17.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31
18.	ACTIFS NON-COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	31
19.	CAPITAUX PROPRES	32
19.1.	Évolution du capital social	32
19.2.	Capital social et actions propres	32
19.3.	Capital autorisé	32
19.4.	Plan d'intéressement du personnel	33
19.5.	Actions propres	34
19.6.	Réserves	34
19.7.	Écarts de conversion	34
20.	EMPRUNTS	35
20.1.	Lignes de crédit	35
20.2.	Emprunts bancaires liés aux bâtiments	35
20.3.	Autres dettes à long terme	35
21.	PROVISIONS	36
22.	DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES	36
23.	ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES	36
23.1.	Engagements sur contrats de leasing opérationnel	36
23.2.	Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	36
23.3.	Garanties bancaires	37
23.4.	Garanties contractuelles	37
23.5.	Garanties réelles	37
23.6.	Autres garanties et éventualités	37
24.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	37
24.1.	Filiales	37
24.2.	Dirigeants	37
25.	COMMISSAIRE	37
26.	POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	37
27.	INSTRUMENTS FINANCIERS	38
27.1.	Justes valeurs des instruments financiers	38
27.2.	Risque de change	38
27.3.	Risque de crédit	38
28.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	38

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

39

RAPPORT FINANCIER		39
29.	CHIFFRES CLES CONSOLIDES – IFRS (EUR MILLIONS)	39
30.	FAITS MARQUANTS	39
31.	STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME	39
32.	CHIFFRE D'AFFAIRES	39
33.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	40
34.	EMPLOI	40
35.	RESULTATS	40
35.1.	Chiffres clés 2016 par trimestre	40
35.2.	Commentaires sur les résultats	40
35.3.	Données par action (EUR)	41
36.	BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL	41
37.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41
38.	GESTION DES RISQUES	41
39.	INVESTISSEMENTS	41
40.	CAPITAL ET SUCCURSALES	42
41.	PERSPECTIVES 2017	42
42.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	42
43.	PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES	42
DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE		43
44.	CHARTRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	43
45.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	43
46.	COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	43
46.1.	Comité d'Audit	43
46.2.	Comité des Rémunérations	43
46.3.	Comité Stratégique	43
47.	GESTION JOURNALIERE	45
47.1.	Comité Exécutif	45
47.2.	Gestion opérationnelle des filiales	45
48.	CONTROLE DE LA SOCIETE	45
48.1.	Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	45

48.2. Audit externe	46
49. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2016)	46
50. ASSEMBLEES GENERALES	46
51. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT	47
52. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	47
RAPPORT DE REMUNERATION	48
53. LES ADMINISTRATEURS	48
53.1. Politique de rémunération	48
53.2. Rémunérations perçues en 2016	48
54. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF	49
54.1. Politique de rémunération	49
54.2. Rémunérations perçues en 2016	50
55. PROCEDURES DE CONFLIT D'INTERETS	50
RISQUES ET INCERTITUDES	51
56. RISQUES PRIMAIRES	51
57. RISQUES SECONDAIRES	51
DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	52

RAPPORT DU COMMISSAIRE

ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

Nom	Fonction au sein de l'entreprise	Adresse	Date de nomination	Terme du mandat
Michel COUNSON	Administrateur Délégué	Rue Bois Saint Jean 18, 4102 Ougrée, Belgique	17.05.2016	19.05.2020
Christian RASKIN	Administrateur	Rue des Bataves 17, 1040 Etterbeek, Belgique	20.05.2014	15.05.2018
Yves TROUVEROY	Administrateur	Avenue Winston Churchill 28, 1180 Uccle, Belgique	19.05.2015	21.05.2019
Freddy TACHENY	Administrateur	Rue Leeman 35, 1320 Beauvechain, Belgique	24.09.2013	16.05.2017
Patrick TILLIEUX	Administrateur	Avenue Hamoir 50, 1180 Uccle, Belgique	10.11.2015	17.05.2016
Patrick TILLIEUX	Président du Conseil d'Administration	Avenue Hamoir 50, 1180 Uccle, Belgique	17.05.2016	19.05.2020
ACCES DIRECT S.A.	Président du Conseil d'Administration représenté par Pierre RION	Chaussée de Tirlemont 203a, 5030 Gembloux, Belgique	19.05.2015	17.05.2016
MUCH SPRL	Administrateur Délégué représenté par Muriel DE LATHOUWER	Avenue Jacques Pastur 128, 1180 Uccle, Belgique	16.02.2015	21.05.2019
INNOCONSULT SPRL	Administrateur représenté par Martin DE PRYCKER	De Cauwerstraat 41, 9100 Sint- Niklaas, Belgique	17.05.2016	19.05.2020
ERNST & YOUNG RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCCRL	Commissaire, représenté par Marie-Laure MOREAU	Boulevard d'Avroy 38, 4000 Liège, Belgique	17.05.2016	21-05-2019

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

(EUR milliers)	Annexe	2016 Audité	2015 Audité
Chiffre d'affaires	3	130.817	118.511
Coût des ventes	6.2	-33.660	-34.261
Bénéfice brut	6.2	97.156	84.250
Marge brute %		74,3%	71,1%
Frais de ventes et administratifs	6.4	-27.537	-26.607
Frais de recherche et de développement	6.3	-23.725	-24.525
Autres produits opérationnels	6.6, 18	1.245	285
Autres charges opérationnelles		-400	-222
Plan de participation bénéficiaire et warrants	6.4	-560	-527
Résultat d'exploitation (EBIT)		46.179	32.653
Marge d'exploitation (EBIT) %		35,3%	27,6%
Produits d'intérêts des prêts et dépôts	6.5	20	68
Charges d'intérêts	6.5	-472	-491
Autres produits et (charges) financiers nets	6.5	94	1.132
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5	111	-107
Résultat avant impôts		45.933	33.468
Impôts sur le résultat	7	-13.101	-9.754
Résultat net des opérations en continuité		32.832	23.714
Résultat net		32.832	23.714
Attribuable à :			
Intérêts de tiers			-
Part du groupe		32.832	23.714
RÉSULTATS PAR ACTION (en nombre d'actions et en EUR)	8	2016 Audité	2015 Audité
Nombre moyen d'actions		13.501.815	13.490.812
Nombre moyen d'actions dilué		13.743.686	13.850.459
Résultat net, part du groupe, de base, par action		2,43	1,76
Résultat net, part du groupe, dilué, par action ⁽²⁾		2,39	1,71

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(EUR milliers)	2016 Audité	2015 Audité
Résultat net	32.832	23.714
Autres éléments du résultat global de la période		
Ecart de conversion	224	446
Autres augmentations/(diminutions)	123	-221
Total des éléments recyclables	347	225
Résultat global de la période	33.178	23.939
Attribuable à :		
Intérêts de tiers		-
Part du groupe	33.178	23.939

(1) Sans les 211,050 warrants non exerçables à fin 2016, le résultat dilué par action de 2016 aurait été de EUR 2,43.

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN)

ACTIFS (EUR milliers)	Annexe	31 déc. 2016 Audité	31 déc. 2015 Audité
Actifs non-courants:			
Goodwill	10	1.125	1.125
Autres immobilisations incorporelles	11	386	404
Terrains et constructions	12	46.843	48.054
Autres immobilisations corporelles	12	3.358	3.586
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5	954	920
Autres créances *	15	2.216	1.602
Impôts différés actifs	7.3	4.090	-
Immobilisations financières	13	341	273
Total actifs non-courants		59.314	55.964
Actifs courants:			
Stocks	14	13.549	15.568
Créances commerciales	15	24.882	34.652
Autres créances et comptes de régularisation	15	3.364	3.620
Actifs financiers	16	2.003	1.118
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	53.150	22.572
Total actifs courants		96.947	77.529
Actifs non-courants comme destinés à la vente	18	4.016	5.051
Total des actifs		160.276	138.544
PASSIFS (EUR milliers)			
	Annexe	31 déc. 2016 Audité	31 déc. 2015 Audité
Capitaux propres			
Capital	19	8.342	8.342
Réserves	19.6	92.611	73.953
Actions propres	19.5	-4.548	-4.960
Total réserves consolidées		88.064	68.993
Ecarts de conversion	19.7	1.040	816
Capitaux propres, part du groupe		97.446	78.152
Intérêts de tiers		-	6
Capitaux propres		97.446	78.157
Provisions	21	1.120	1.132
Impôts différés passifs	7.3	-	1.678
Dettes financières	20	14.550	19.600
Autres dettes	20	1.241	1.160
Dettes non courantes		16.911	23.570
Dettes financières	20	5.250	5.200
Dettes commerciales	22	3.722	4.987
Dettes salariales et sociales		8.856	9.879
Impôts à payer		17.067	7.658
Autres dettes. acomptes reçus, comptes de régularisation	22	11.025	9.094
Passifs courants		45.919	36.817
Total des passifs et capitaux propres		160.276	138.544

* La présentation des chiffres 2015 a été revue pour tenir compte du transfert de la partie long terme des leasings opérationnels des créances commerciales vers les "autres créances à long terme"

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(EUR milliers)	Annexe	2016 Audité	2015 Audité
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net, part du groupe		32.832	23.714
Ajustements pour :			
- Autres éléments du résultat global de la période et autres produits opérationnels		-593	224
- Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	11, 12	3.290	2.893
- Plan de participation bénéficiaire et ESOP	6.4	560	527
- Provisions	21	-12	55
- Charge d'impôts	7	13.101	9.754
- Charges/produits d'intérêts	6.5	358	-709
- Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-111	-107
Ajustements pour les variations des éléments du fonds de roulement			
- Stocks	14	2.019	-203
- Créances commerciales	15	9.156	-8.044
- Autres créances et comptes de régularisation	15	256	2.998
- Dettes commerciales	22	-1.265	-238
- Dettes sociales et salariales		-1.023	-53
- Autres dettes, acomptes reçus et comptes de régularisation		2.106	2.028
<i>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</i>		60.674	32.839
Impôts payés	7	-9.460	-10.240
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		51.214	22.599
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisitions (-) / ventes (+) immobilisations incorporelles		18	-184
Acquisitions (-) / ventes (+) immobilisations corporelles	12	169	-5.030
Acquisitions (-) / ventes (+) autres immobilisations financières		-959	6.957
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		-772	1.743
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursements de dettes	20	-24.800	-7.107
Encaissements liés à de nouveaux emprunts	20	19.800	-
Intérêts payés	6.5	-472	-491
Intérêts reçus	6.5	20	68
Dividendes reçus des participations mises en équivalence		32	32
Dividende intérimaire payé	9	-8.104	-6.747
Dividende final payé	9	-6.753	-13.485
Achats (-) / ventes (+) d'actions propres	19.5	412	404
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-19.864	-27.326
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		22.572	25.556
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		53.150	22.572

ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

(EUR milliers)	Capital	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2015	8.342	70.165	-5.364	371	73.514	6	73.520
Résultat global de la période		23.493		446	23.939		23.939
Acquisition d'intérêts minoritaires					-		-
Paiements basés sur des actions		527			527		527
Achats / ventes d'actions propres			404		404		404
Dividende final		-13.485			-13.485		-13.485
Dividende intérimaire		-6.747			-6.747		-6.747
Solde au 31 décembre 2015	8.342	73.953	-4.960	817	78.152	6	78.158

(EUR milliers)	Capital social libéré	Autres réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2016	8.342	73.953	-4.960	816	78.152	6	78.158
Résultat global de la période		32.954		224	33.178		33.178
Acquisition d'intérêts minoritaires					-	-6	-6
Paiements basés sur des actions		560			560		560
Achats / ventes d'actions propres			412		412		412
Dividende final		-6.753			-6.753		-6.753
Dividende intérimaire		-8.104			-8.104		-8.104
Solde au 31 décembre 2016	8.342	92.611	-4.547	1.040	97.446	-	97.446

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA
 Liege Science Park
 Rue Bois Saint-Jean, 13
 B-4102 Seraing
 TVA : BE 0452.080.178
 N° d'entreprise: BE0452.080.178
 www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme régie par le droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne. Son siège social est situé en Belgique.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2017. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prévue le 16 mai 2017.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les statuts et les rapports spéciaux prévus par le Code des Sociétés peuvent être obtenus au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège et dans le Moniteur Belge et sur son site internet ("<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>"). Ces documents, ainsi que les rapports annuels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent également être demandés au siège social de la société. Les informations financières sont disponibles sur le site www.evs.com.

1.3. Objet social

La société a pour objet social: "le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel, ainsi que, plus généralement, toute opération généralement quelconque, commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière en Belgique ou à l'étranger, relative directement ou indirectement, au traitement de l'image et du son, sous quelque forme que ce soit. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses services".

2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des plans d'intéressement du personnel et des instruments financiers dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

2.2. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union Européenne.

2.3. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements

Le groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financing Reporting Interpretations Committee (IFRC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1^{er} janvier 2016. Le groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2016.

Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables de façon obligatoire en 2016

- Amendements IFRS 11 – *Partenariats : comptabilisation des acquisitions d'intérêt dans des entreprises communes.*
- Amendements IAS 16 – *Immobilisations corporelles* et IAS 38 – *Immobilisations incorporelles : clarifications sur les modes d'amortissement acceptables.*
- Amendements IAS 1 – *Présentation des états financiers : initiative concernant les informations à fournir.*
- Amendement IAS 19 – *Avantages du personnel : Plans à prestations définies : contribution des employés.*
- Amélioration annuelle des IFRS - Cycle 2010-2012.
- Amélioration annuelle des IFRS – Cycle 2012-2014.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés du groupe.

Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables après le 31 décembre 2016 et non anticipées par le Groupe

Les normes et interprétations suivantes sont publiées, émises mais par encore effectives et n'ont donc pas été appliquées par le Groupe lors de l'établissement de ses états financiers. Certaines de ces normes peuvent ou non impacter la préparation des états financiers futurs. Le Groupe va évaluer – ou évalue – l'impact de ces normes en temps voulu :

- IFRS 9 – *Instruments financiers* et amendements subséquents. Cette norme va remplacer la majorité de la norme IAS 39 et couvre plusieurs volets; à savoir la classification et l'évaluation des instruments financiers, la reconnaissance et la décomptabilisation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture. IFRS 9 sera applicable pour les exercices comptables commençant à partir du 1^{er} janvier 2018;
- IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) tirés de contrats conclus avec des clients*. Cette norme propose une approche basée sur un principe unique afin de reconnaître le chiffre d'affaires tiré de contrats conclus avec des clients. Cette norme consacre comme principe l'identification des obligations de performance des contrats, et requiert que le chiffre d'affaires soit reconnu quand lesdites obligations de performance sont satisfaites. Cette norme sera applicable pour les exercices comptables commençant le ou après le 1^{er} Janvier 2018. Conformément à l'annonce de l'ESMA de juillet 2016, relativement à l'impact de l'implémentation de la norme IFRS 15, nous attirons l'attention sur les aspects suivants:
 - La société a l'intention d'opter lors de la première application de la norme IFRS 15 pour l'approche transitionnelle rétrospective modifiée signifiant (i) que nous appliquerons la nouvelle norme de reconnaissance du chiffre affaires à tous les contrats en vigueur au 1^{er} Janvier 2018 (ii) qu'un relevé des contrats avec des obligations de performance encore à satisfaire compte tenu de la guidance actuelle sera réalisé au 31 décembre 2017 (iii) que le cas, échéant, un ajustement cumulatif de rattrapage sera comptabilisé au 1^{er} janvier 2018 pour les contrats avec des obligations de performance encore à satisfaire au 31 décembre 2017 (iv) que dans notre rapport annuel 2018, les chiffres relatifs à l'exercice 2017 seront présentés sur base de la guidance actuelle et que nous présenterons les notes aux comptes nécessaires afin d'expliquer les changements significatifs et de présenter le montant de chacune des lignes des états financiers qui est impacté, et ce en comparaison avec la guidance actuelle ;
 - Selon l'analyse réalisée jusqu'à maintenant, il n'est pas impossible que le montant des produits à comptabiliser ou le moment de la comptabilisation des produits pour un nombre limité de contrats soit affecté par la mise en œuvre d'IFRS 15 par rapport aux pratiques de comptabilisation des produits courants. Toutefois, selon les analyses effectuées à ce jour, nous considérons que ces cas devraient être mineurs et que l'incidence sur la comptabilisation des produits de la société sera limitée. Par conséquent, la société continuerait dans la plupart des cas à constater les produits de ces contrats au fil du temps plutôt qu'à un moment donné.
- IFRS 16 *Contrats de location*. Cette norme détermine la base pour la comptabilisation des contrats de location tant pour les locataires que pour les bailleurs. Comme le groupe est engagé dans divers contrats de location, notamment pour la location de bureaux dans différents pays, l'application de cette norme aura un impact sur l'état consolidé de la situation financière du groupe lorsqu'elle sera appliquée. Cette norme est applicable pour les exercices comptables débutant le ou après le 1er janvier 2019, mais n'est pas encore adoptée par l'UE ;
- Amendements IAS 12 *Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes* (normalement applicable pour les exercices comptables débutant le ou après le 1er Janvier 2017, mais non encore adopté par l'UE). Nous sommes d'avis que le groupe ne sera pas impacté par cet amendement.
- Amendements IAS 7 *Etat des flux de trésorerie*: Initiative concernant les informations à fournir (normalement applicable pour les exercices comptables débutant le ou après le 1er Janvier 2017, mais non encore adopté par l'UE).
- Clarifications de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) tirés de contrats conclus avec des clients* (normalement applicable pour les exercices comptables débutant le ou après le 1er Janvier 2018, mais non encore adopté par l'UE).
- Amendements IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (normalement applicable pour les exercices comptables débutant le ou après le 1er Janvier 2018, mais non encore adopté par l'UE).
- Amendements IFRS 4 – *Application de la norme IFRS 9 Instruments financiers aux contrats d'assurance* (normalement applicable pour les exercices comptables débutant le ou après le 1er Janvier 2018, mais non encore adopté par l'UE).
- Amélioration annuelle des IFRS - Cycle 2014-2016 (normalement applicable pour les exercices comptables débutant le ou après le 1er Janvier 2017 ou le ou après le 1er Janvier 2018, mais non encore adopté par l'UE).
- IFRIC 22 *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (normalement applicable pour les exercices comptables débutant le ou après le 1er Janvier 2018, mais non encore adopté par l'UE).
- Amendements IAS 40 *Transfert d'immeubles de placement* (normalement applicable pour les exercices comptables débutant le ou après le 1er Janvier 2018, mais non encore adopté par l'UE).

A l'exception des commentaires portant sur les normes IFRS 15 et IFRS 16, le groupe n'anticipe pas que l'application des normes, interprétations et amendement mentionnés ci-avant auront un impact significatif sur ses états financiers.

2.4. Résumé des changements dans les principes comptables

La Société a toujours utilisé les mêmes principes comptables pour toutes les périodes présentées dans ses états financiers IFRS. Il n'existe aucune modification importante des principes comptables, à l'exception du traitement comptable des avantages postérieurs à l'emploi (voir la note 6.4.1.).

2.5. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.6. Filiales

Les filiales sont les entités émettrices qu'EVS contrôle, c'est-à-dire pour lesquelles les éléments suivants sont réunis : (a) EVS détient le pouvoir (de droit ou de fait) sur l'entité émettrice; (b) EVS est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et (c) EVS a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

Lorsqu'il y a un changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où EVS Broadcast Equipment SA perd le contrôle.

2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées

Les coentreprises (conformément au traitement prescrit par l'IFRS 11), ainsi que les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans le résultat des coentreprises et des entreprises associées est portée dans le compte de résultats, sur une ligne distincte "Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence".

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont utilisés par le groupe afin d'appliquer la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont préparés à la même date de clôture que la société mère, sur base de principes comptables similaires.

2.8. Résumé des jugements et estimations significatifs

2.8.1. Jugements

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du groupe, la direction a émis des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont certaines qui ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Frais de Recherche et Développement: le groupe a considéré qu'il ne peut correctement distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet développé en interne. En outre, le groupe vend des solutions dans un marché sujet à de rapides évolutions technologiques, de développement de nouveaux produits et de besoins évolutifs des clients. Ainsi, le groupe a conclu qu'il ne peut déterminer la faisabilité technologique avant la fin de la phase de développement. Pour ces raisons, la R&D n'est pas activée, mais prise en charge intégralement.

2.8.2. Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, il incombe à la direction d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (ex.: prix du marché, taux d'intérêts et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations est plus particulièrement d'application lors de la réalisation des tests *d'impairment* du goodwill et de l'évaluation des éventuels compléments au prix d'achat des regroupements d'entreprise du passé, la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, l'évaluation de la position d'imposition différée ainsi que la détermination du pourcentage d'avancement des commandes en cours.

2.9. Conversion des monnaies étrangères

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. La devise de fonctionnement d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale EVS Inc. dont la devise de fonctionnement est le dollar américain. La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

2.9.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, à l'exception d'EVS Inc., les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultats.

Pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis

au taux historique et le compte de résultats est converti au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

2.9.2. Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant des transactions monétaires et de la conversion des actifs ou passifs monétaires sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la monnaie étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.9.3. Taux de change utilisés

Taux de change USD / EUR	Taux moyen (12 mois)	Taux de clôture au 31 décembre
2016	1,1069	1,0541
2015	1,1095	1,0887
Variation	+0,2%	+3,3%

2.10. Regroupements d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le groupe, des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la "période d'évaluation" (maximum de un an à partir de la date d'acquisition).

Les changements résultant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, tels que la réalisation d'un objectif de résultat, ne sont pas des ajustements de période d'évaluation. En ce cas, les variations de la juste valeur d'une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un passif financier sont comptabilisées en résultat net.

Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36.

Si la part détenue par la société dans la juste valeur nette des actifs, passifs et des dettes éventuelles identifiables de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les pertes et profits.

2.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des "Goodwills" sont comptabilisées à leur coût.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité économique (3 ans pour les logiciels, de 3 à 5 ans pour les autres actifs incorporels) et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

2.12. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. La valeur sera diminuée des amortissements et ne fera pas l'objet de réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les honoraires et ainsi que les coûts d'emprunts capitalisés. Les subsides qui ont été perçus afin de financer la construction des bâtiments viennent en déduction du coût d'acquisition (voir règles relatives aux subsides en capital).

Depuis la mise en exploitation du bâtiment en 2015, le coût du bâtiment, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amortie sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement seront révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées des actifs corporels sont les suivantes:

- Constructions : entre 10 et 30 ans
- Matériel roulant : entre 3 et 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans
- Installations, machines et outillage : entre 3 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 4 ans

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès qu'aucun bénéfice économique futur n'est plus attendu du bien. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

2.13. Actifs non courants destinés à la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou groupe destiné à être cédé) et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'un amortissement.

2.14. Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur d'acquisition et l'estimation de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante pour l'exercice en cours ainsi que pour l'exercice précédent :

- le coût des matières est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré;
- le coût des produits finis et produits en cours de fabrication est le coût complet, qui reprend tous les coûts directs (matière et main-d'œuvre) et une quote-part des coûts indirects de production nécessaires pour amener le stock à son stade d'achèvement à la date de clôture, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement du bien et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

2.15. Commandes en cours

Dès que le résultat de contrats à prix fixe peut faire l'objet d'une évaluation fiable, les produits et charges contractuels sont portés au compte de résultats au prorata du degré de finition des travaux. Le degré d'avancement des projets est déterminé sur base trimestrielle en fonction du degré d'avancement effectif du cahier des charges et de la complexité du projet. Ceci résulte de dialogues entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client. Si tout porte à croire qu'un projet sera déficitaire, la perte sera immédiatement comptabilisée en tant que charge.

2.16. Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une réduction de valeur est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.17. Autres actifs courants et non-courants

Les autres actifs courants et non-courants sont comptabilisés au coût amorti.

2.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.19. Actions propres

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique "Actions propres" et présentées en déduction du total des capitaux propres.

2.20. Intérêts des tiers

Les intérêts de tiers (non contrôlant) représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe.

2.21. Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables s'ils sont significatifs. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

2.22. Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, telle qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe s'attend au remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si ce remboursement est quasi certain.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.23. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le groupe participe à des plans de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est partiellement garanti par la compagnie d'assurance.

Cependant, la norme IAS19 assimile les plans de pension belge du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable

La norme requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un employé a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux obligations de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que l'employé ait rendu les services visés.

2.24. Paiement fondé sur des actions

Des salariés et des administrateurs du groupe reçoivent une rémunération sous forme de paiement fondé sur des actions, comme un plan de "Stock options" (warrants) non transférables qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (transactions réglées en instruments de capitaux propres) ou comme des paiements déterminés sur la valeur de l'action (transactions réglées en argent).

2.24.1. Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Le coût des plans de "Stock options" (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. La juste valeur est déterminée à partir du modèle de Black & Scholes en prenant en compte les caractéristiques et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de la gratification.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte, au niveau du résultat par action, par l'intégration d'une dilution corrigée à la hausse.

2.24.2. Transactions réglées en argent

Le coût des transactions réglées en argent avec les salariés est initialement évalué à la juste valeur à la date de leur attribution, et ensuite réévalué à la juste valeur à chaque clôture. Le coût des transactions réglées en argent est comptabilisé, par une augmentation correspondante des dettes, à partir de l'année où les conditions sont remplies et se terminant à la date moyenne où les salariés auront acquis entièrement les droits ("Vesting date").

2.25. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus sont reconnus dans la mesure où il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et que le montant peut être estimé de manière fiable.

En ce qui concerne la vente de biens, les revenus sont reconnus dès que l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il existe une preuve évidente d'un accord, que la livraison a eu lieu, que la rémunération est déterminée et déterminable, et que l'encaissement est probable.

En ce qui concerne la prestation de services et les projets long terme, les revenus sont également reconnus par référence à l'état d'avancement. Le degré d'avancement des projets est déterminé sur base trimestrielle en fonction du degré d'avancement effectif

du cahier des charges. Ceci résulte de dialogues entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client.

En ce qui concerne les aides publiques, les revenus sont enregistrés en déduction de la charge d'amortissement au rythme des amortissements des biens pour lesquels ils ont été obtenus.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit de percevoir le paiement.

2.26. Contrat de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

2.26.1. Locations financières

Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

2.26.2. Locations simples

Lorsque des actifs sont mis en location sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

2.27. Subventions publiques

2.27.1. Subventions publiques de l'Union Européenne

Les subventions publiques de l'Union Européenne sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur nette comptable de cet actif.

2.27.2. Subsidés en capital

Les subsidés en capital sont reconnus quand il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subsidés en capital sont comptabilisés en déduction des immobilisations concernées et l'imputation dans le compte de résultats est donc automatiquement déduite des amortissements de ces immobilisations.

2.28. Contrats de location (EVS comme locataire)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

2.28.1. Locations financières

Les locations financières qui transfèrent au groupe la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées au bilan, au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement dans le compte de résultats.

2.28.2. Locations simples

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.29. Frais de recherche et de développement

Le groupe ne pouvant pas distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet interne, tous les coûts sont, par conséquent, considérés comme étant encourus dans la phase de recherche uniquement.

De manière générale, notons que la durée écoulée entre la fin de la phase de recherche d'un projet et son lancement commercial, est inférieure à un an. Par conséquent, les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.30. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

2.31. Impôts sur le résultat

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.31.1. Impôts courants

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales.

2.31.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables:

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

2.32. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats d'achat et de vente à terme sur des devises étrangères et de swap de taux d'intérêts pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères et aux transactions en devises étrangères et aux variations des taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats car ces contrats ne sont pas qualifiés de contrats de couverture au sens des IFRS.

La juste valeur des contrats de change à terme de devises est calculée par référence aux taux de change à terme pour des contrats ayant des profils d'échéances similaires tandis que la juste valeur du swap de taux d'intérêts fait l'objet d'une évaluation par la contrepartie.

La méthode de détermination de la juste valeur de ces instruments est donc de type "niveau 2" selon la norme IFRS 13 "Evaluation de la juste valeur".

2.33. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'Administration ne sont pas enregistrés dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas de dividendes intérimaires, ils sont présentés en déduction des réserves.

2.34. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Afin de couvrir ce risque, EVS enregistre au bilan une provision pour couvrir les coûts probables sur 2 ans liés à ces garanties techniques.

2.35. Résultats par action

Le groupe calcule tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action conformément à l'IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice hors actions propres. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et "Stock options" en circulation durant la période hors actions propres.

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Généralités

La société applique la norme IFRS 8 (Segments opérationnels) depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007.

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la grande majorité de ses effectifs au siège central en Belgique, en particulier les fonctions de recherche et développement, de production, de marketing et de services généraux, ce qui explique que la majorité des investissements et des dépenses se situe au niveau de la maison-mère belge. Les filiales étrangères sont principalement des filiales de distribution et de représentation. Le Chief Operating Decision Maker, autrement dit le Comité Exécutif, vérifie les résultats et les plans opérationnels mais décide également de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. Les ventes portent sur des produits de même nature, les équipements numériques de production télévisuelle. Elles sont réalisées par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne à la société est le reflet de l'organisation opérationnelle décrite ci-avant (qui est avant tout la traduction d'une nouvelle approche marketing) et se caractérise par la forte intégration des activités de l'entreprise; seul le chiffre d'affaires y est identifié selon trois dimensions: par zone géographique, par marché et par nature. EVS fonctionne donc en tant que segment unique.

En conséquence, la société est constituée d'un seul segment au sens de la norme IFRS 8 et le compte de résultats consolidés du groupe reflète ce segment unique. Toutefois, cela n'exclut pas une évolution future de la segmentation en fonction du développement de la société, de ses produits et de ses indicateurs internes de performance.

La société ne fournit qu'un seul type de solutions: des processus intégrés de production basés sur des solutions intégrées, avec une architecture modulaire consistante. Tel est le produit d'EVS. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. En effet, des modules identiques peuvent répondre aux besoins des différents marchés. Nos clients sont eux-mêmes souvent multi-marchés. Donner de l'information par module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau des informations relatives aux zones géographiques, les activités sont divisées entre les régions suivantes: l'Asie-Pacifique ("APAC"), l'Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA") et l'Amérique ("NALA" ou "Amérique"). Cette division correspond à la découpe organisationnelle des services commerciaux et de support au sein du groupe qui opèrent à l'échelle mondiale. Une quatrième zone est dédiée aux grands événements de nature mondiale ("Grands événements sportifs").

La société fournit des informations complémentaires, à savoir une présentation du chiffre d'affaires par destination: les "Cars de régie TV", les "Studios et autres" et les "Locations liées aux grands événements sportifs" pour les contrats liés aux grands événements sportifs les années paires.

Enfin, le chiffre d'affaires est présenté par nature : ventes de systèmes ou prestations de services.

3.2. Informations complémentaires

3.2.1. Informations sur le chiffre d'affaires par destination

Le chiffre d'affaires peut être présenté par destination: Cars de régie TV, Studios et autres» et Locations liées aux grands événements sportifs. On notera que la maintenance et le service après-vente sont intégrés au sein de solutions complètes proposées aux clients.

Chiffre d'affaires (EUR milliers)	2016	2015	% 2016/2015
Cars de régie TV	67.366	63.717	+5,7%
Studios et autres	51.318	52.853	-2,9%
Locations liées aux grands événements sportifs	12.133	1.941	N/A
Chiffre d'affaires total	130.817	118.511	+10,4%

3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par zone géographique

Les activités sont divisées entre 3 régions : Asie-Pacifique ("APAC"), Europe, Moyen-Orient, Afrique ("EMEA") et Amérique ("NALA").

3.2.2.1 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires pour 12 mois (EUR milliers)	APAC hors événements	EMEA hors événements	Amérique hors événements	Locations liées aux grands événements	TOTAL
Chiffre d'affaires 2016	25.999	52.877	39.808	12.133	130.817
Evolution par rapport à 2015 (%)	+1,6%	+6,2%	-3,3%	N/A	+10,4%
Variation par rapport à 2015 (%) à taux de change constant	+1,6%	+6,2%	-3,5%	N/A	+10,3%
Chiffre d'affaires 2015	25.583	49.812	41.174	1.941	118.511

Le chiffre d'affaires réalisé avec des clients externes en Belgique (le pays d'origine de la société) est inférieur à 5% du chiffre d'affaires total de la période. Sur les 12 derniers mois, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires significatif à des clients externes (selon la définition de IFRS 8) dans un pays: les États-Unis (Amérique, EUR 32,1 millions sur les 12 derniers mois).

3.2.2.2 Actifs non-courants

Compte tenu des explications données au point **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, tous les actifs long-terme sont localisés dans la société mère EVS Broadcast Equipment SA en Belgique.

3.2.3. Informations sur le chiffre d'affaires par nature

Le chiffre d'affaires peut être présenté par nature: systèmes et services.

Chiffre d'affaires (EUR milliers)	2016	2015	% 2016/2015
Systèmes	119.759	109.674	+9,2%
Services	11.058	8.837	+25,1%
Chiffre d'affaires total	130.817	118.511	+10,4%

Les services représentent les conseils, installations, gestions de projet, formations, maintenances, supports distants qui sont littéralement repris sur les factures émises.

3.2.4. Informations sur les clients importants

Sur 2016, le Groupe NEP a représenté 11,4% du chiffre d'affaires total d'EVS. Aucun autre client externe de la société n'a représenté plus de 10% du chiffre d'affaires sur les 12 derniers mois.

4. ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION

DÉNOMINATION ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31.12.16	Méthode d'incorporation dans les comptes ⁽¹⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.15 (en %) ⁽²⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.16 (en %) ⁽²⁾	Variation du % de détention du capital
EVS Broadcast Equipment Inc. 9 Law Drive, suite 200, NJ 070046 Fairfield, USA	1996	26	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast México, SA de CV World Trade Center, Cd. De México, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC: EBM 1106152TA	2011	2	G	100,00	100,00	0,00
EVS France SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-21419961503	1998	7	G	100,00	100,00	0,00
EVS France Développement SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-53514021476	2009	5	G	100,00	100,00	0,00
EVS Toulouse SAS 6, rue Brindejonc des Moulinais, Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA: FR-83449601749	2010	25	G	100,00	100,00	0,00
EVS Italia S.R.L. Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA: IT-03482350174	1998	3	G	95,00	100,00	5,00
EVS Broadcast UK Ltd. Ashcombe House, The Crescent 5, Leatherhead, Surrey KT22 8DY, ROYAUME-UNI TVA: UK-853278896	1999	9	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF: B85200236	2007	4	G	100,00	100,00	0,00
EVS Nederland BV Solebaystraat 97 HS 1055 ZP Amsterdam PAYS-BAS	2008	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Deutschland GmbH Feringastrasse 12B 85774 Unterföhring (Munich), ALLEMAGNE TVA: DE-266077264	2009	7	G	100,00	100,00	0,00
EVS International (Swiss) SARL Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA: CH-21735425482	2009	1	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Ltd. Room A, @Convoy, 35/F 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	12	G	100,00	100,00	0,00

EVS Broadcast Equipment Singapore PTE. Ltd. Level 8-9, The Metropolis Tower 2 11 North Buona Vista Drive 138589 SINGAPORE	2015	2	G	100,00	100,00	0,00
EVS Australia Pty Ltd. Level 8, 261 George Street Sydney NSW 2000, AUSTRALIE	2007	2	G	100,00	100,00	0,00
Scalable Video Systems GmbH Mina-Rees Stra. 8, 64295 Darmstadt, ALLEMAGNE VAT: DE-289 460 223	2013	16	G	100,00	100,00	0,00
EVS Pékin - Bureau de Représentation 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2005	5	G	N/A	N/A	N/A
EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd - Bureau de Représentation Shatha Tower, Office 09, 32 nd Floor, Dubai Media City, Dubai, EMIRATS ARABES UNIS	2006	4	G	N/A	N/A	N/A
EVS Americas Los Angeles – Bureau de représentation 101 South First Street, Suite #404 Burbank, CA 91504, USA	2006	5	G	N/A	N/A	N/A
MECALEC SMD SA Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise: BE0467 121 712	1999	26	E	49,50	49,50	0,00
DYVI Live SA ⁽³⁾ Filiale fusionnée par absorption avec EVS Broadcast Equipment SA le 23 juin 2016	2013	2	G	100,00	0,00	-100,00
EVS Canada Filiale liquidée le 12 décembre 2016	2008	0	G	100,00	0,00	-100,00
Network and Broadcast Systems Limited (NBS) Filiale en cours de liquidation	2010	0	G	100,00	100,00	0,00

(1) G: consolidation globale, E: mise en équivalence.

(2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(3) Le 23 juin 2016, l'actionnaire unique de la société DYVI Live a décidé de fusionner, par voie de dissolution sans liquidation, la société DYVI Live (société absorbée) avec la société EVS Broadcast Equipment SA (société absorbante)

5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(EUR milliers)	2016	2015
Participations mises en équivalence		
Valeur au 1^{er} janvier	920	836
- Vendues en cours d'année	-	-
- Acquisées en cours d'année	-	-
- Résultat	111	107
- Autres	-77	-23
Valeur au 31 décembre	954	920

5.1. Participations dans les entreprises associées

5.1.1. MECALEC SMD SA

La SA MECALEC SMD a été constituée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5%, non lié directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5%) avec un capital de EUR 200 milliers. L'investissement d'EVS dans cette société mise en équivalence est donc de EUR 99 milliers. MECALEC SMD a pour activité essentielle la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques, notamment en technologie SMD. Son siège social est établi à Bonnelles, près de Liège, à 5 km d'EVS. Le Groupe EVS a pris une participation chez ce fournisseur stratégique afin de bénéficier de délais privilégiés dans le cadre de sous-traitance d'assemblage de cartes électroniques. MECALEC SMD clôture en 2016 avec un bénéfice net estimé de EUR 0,2 million, par rapport à 2015 qui s'était clôturé par un bénéfice net de EUR 0,2 million. EVS a représenté 20% du chiffre d'affaires de MECALEC en 2016.

La quote-part d'EVS dans le résultat de MECALEC SMD pour 2016 s'élève donc à EUR 111 milliers et la quote-part d'EVS dans les capitaux propres de MECALEC SMD s'élève à EUR 954 milliers.

(EUR milliers)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Part du bilan dans l'entreprise associée (49,5%)		
Actifs courants	1.137	1.091
Actifs non-courants	22	43
Passifs courants	-205	-214
Passifs non-courants	-	-
Actifs nets	954	920
Part du résultat dans l'entreprise associée (49,5%)		
Chiffre d'affaires	1.193	1.217
Résultat net	111	107
Valeur nette comptable de la participation	954	920

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables

EVS ne recourt pas à des mesures non définies par les normes comptables. Par contre, EVS utilise dans sa communication financière les indicateurs suivants:

- marge brute et taux de marge brute ;
- résultat d'exploitation (EBIT) et taux de marge d'exploitation.

Ces indicateurs sont des agrégats qui résultent directement de notre présentation du compte de résultats consolidés en tant que sous-totaux. Nous pensons que ces mesures sont des indicateurs importants dans notre secteur, et elles sont utilisées couramment par les investisseurs, les analystes et d'autres publics.

6.2. Marge brute

(EUR milliers)	2016	2015
Chiffre d'affaires	130.817	118.511
Coût des ventes	-33.660	-34.261
Marge brute	97.156	84.250
Marge brute %	74,3%	71,1%

La marge brute consolidée a été de 74,3% en 2016, comparée à 71,1% en 2015, principalement en raison des ventes plus élevées et l'impact positif du mix produits.

6.3. Frais de recherche et développement

Les dépenses en R&D s'élèvent à EUR 23,7 millions en 2016 contre EUR 24,5 millions en 2015. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, car les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Conformément aux règles comptables du groupe, ces dépenses de recherche ne sont pas activées mais intégralement prises en charge sur l'exercice.

Depuis le quatrième trimestre 2010, EVS tient compte d'une dispense au précompte professionnel qui est attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs qui sont engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévu par l'article 273 du Code des impôts sur le revenu belge (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts liées à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2016, il s'élevait à EUR 0,4 million.

Le détail des frais de R&D se présente comme suit:

(EUR milliers)	2016	2015
Coûts de recherche et développement bruts	25.543	26.237
Avantages liés aux frais de recherche et développement	-1.818	-1.712
Charges de recherche et développement, nettes	23.725	24.525

6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

(EUR milliers)	2016	2015
Matières premières et consommables utilisés	-18.618	-16.963
Variation de stock des produits finis et des travaux en cours	-2.127	-830
Frais de personnel	-39.108	-38.915
- Rémunérations et salaires	-29.515	-28.707
- Charges de sécurité sociale	-6.979	-7.241
- Autres frais de personnel	-2.614	-2.967
Dont ceux inclus dans :		
- Le coût des ventes	-8.744	-8.683
- Les frais de ventes et administratifs	-13.348	-12.352
- Les frais de recherche et développement	-16.456	-17.353
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	-560	-527
Effectif salarié moyen en ETP	483	489
Dotations aux amortissements	-3.290	-2.902
Dont ceux inclus dans :		
- Les coûts des ventes	-867	-789
- Les frais de ventes et administratifs	-1.325	-1.117
- Les frais de recherche et développement	-1.098	-996
Reprise (+)/pertes (-) de valeur	-2.365	-927
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur stocks	-2.569	-1.644
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur créances commerciales	203	717
Paiements de location et de sous-location simples comptabilisés dans le compte de résultats (véhicules)	-2.332	-2.291

6.4.1. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Depuis le 1^{er} avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission Paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. Les primes ont évolué comme suit:

En %	Taux de primes
2007	1,00%
2008 à 2010	1,10%
2011	1,77%
2012	1,87%
2013 à 2016	1,97%

Ce plan est géré par la Caisse d'assurances « Integrale ». La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2012, les membres du personnel en Belgique sont affiliés automatiquement à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue dans ce plan (frais de gestion ainsi qu'assurance décès, incapacité de travail et exonération de prime inclus) à raison de 3% du salaire annuel brut.

Jusqu'en 2015 inclus, ces deux plans de pension étaient traités comme des plans de type « cotisations définies », les cotisations étant comptabilisées en tant que charges dans le compte de résultats au moment de leur survenance.

Cependant, en date du 18 décembre 2015, le législateur belge a décidé de mettre à jour et d'apporter des précisions au sujet du rendement minimum garanti. Avant le 31 décembre 2015, le taux minimum garanti sur les cotisations versées par l'employeur et par l'employé était respectivement de 3,25% et de 3,75%. A partir de 2016, le taux a été diminué à 1,75% et est recalculé annuellement sur base du taux sans risque des obligations d'Etat à 10 ans. La norme IAS19 assimile les plans de pension belge du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable. Les rendements garantis par les compagnies d'assurances sont la plupart du temps inférieurs ou équivalents au taux minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe ne s'est pas couvert totalement pour son risque de rendement par le biais d'un contrat d'assurance, il convient de comptabiliser une provision. Les plans chez EVS sont financés au travers de polices d'assurance groupe. Les contrats font l'objet d'un taux d'intérêt contractuel garanti par la compagnie d'assurance. Lorsqu'un sous-financement apparaît, ce déficit est couvert par le fonds de financement et si celui-ci s'avère insuffisant, des cotisations supplémentaires sont versées par l'employeur.

La norme IAS19 requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un employé a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux obligations de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que l'employé ait rendu les services visés. Un actuaire qualifié a déterminé la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations

définies et la juste valeur des actifs du plan à l'exception du plan multi employeurs. Ces actifs sont conservés auprès d'une compagnie d'assurance. La méthode de la projection de l'unité de crédit a été utilisée afin de déterminer les obligations et les coûts. Des hypothèses démographiques et concernant les variables financières ont été retenues. Le résultat de ce calcul a été extrapolé au plan multi employeurs sur base du montant des cotisations payées.

Le changement de traitement comptable qui résulte en une augmentation de l'obligation au titre de prestations définies a été repris dans le compte de résultats en 2016.

Les changements comptabilisés en 2016 à l'obligation au titre de prestations définies ainsi qu'à la juste valeur des actifs du plan :

En milliers d'EUR	Bilan 2015	Compte de résultats 2016	Bilan 2016
Obligation au titre des prestations définies	-	3.790	3.790
Juste valeur des actifs du plan	-	-3.710	-3.710
Passif net au titre des prestations définies	-	80	80

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des obligations des plans de pensions du Groupe sont reprises ci-dessous :

En %	
Taux d'actualisation	1,83%
Augmentation salariale future (y compris indexation)	3,00%

Le tableau ci-dessous résume l'analyse de sensibilité au 31 décembre pour des hypothèses significatives. Les montants ci-dessous indiquent l'impact sur le montant de l'obligation au titre de prestations définies.

En milliers d'EUR	
- 1% d'augmentation salariale	-68

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été déterminée sur base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre de prestations définies suite à une modification raisonnable dans une hypothèse clé à la fin de la période de reporting, les autres hypothèses restant inchangées.

Cela pourrait ne pas être représentatif d'une modification réelle de l'obligation car il est peu probable que des modifications dans les hypothèses se passent de manière indépendante aux autres variables.

Les cotisations attendues pour la prochaine période de reporting s'élèvent à EUR 902 milliers.

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé au personnel.

6.5. Produits/(charges) financiers

(EUR milliers)	2016	2015
Charges d'intérêts	-472	-491
Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts	20	68
Résultats de change	-85	1.032
Autres résultats financiers	180	99
Produits/(charges) financiers	-357	708

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe EVS a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué aux annexes 26 et 27.

6.6. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits opérationnels comprennent entre autres un gain sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente, enregistré au 1T16. Nous renvoyons à la note 18 y relative.

7. IMPOTS SUR LE RESULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 est principalement composée de :

(EUR milliers)	2016	2015
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	-14.969	-9.713
Ajustement au titre d'impôt exigible des exercices antérieurs	-	-
Impôt différé		
Afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	1.868	-41
- Amortissement des immobilisations corporelles y compris les immeubles réévalués	137	-23
- Incorporels (déduction pour investissements) *	-2.290	-
- Ajustement provisions litiges	-119	-
- Ajustement dû à l'IAS 19	-27	-
- Ajustement dû à la taxation de la plus-value sur vente de bâtiments	675	-
- Ajustement Goodwill	-	-
- Ajustements actions propres	-	-
- Activation des frais d'emprunts pour le nouveau bâtiment	-	-29
- Incorporation dans les stocks des frais directs et indirects de production	-244	93
Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultats consolidé	-13.101	-9.754

* voir aussi le paragraphe 5 du rapport de gestion, sur les déductions pour investissements en R&D.

La variation des impôts différés au bilan au 31 décembre 2016 comparativement au 31 décembre 2015, se traduit par une augmentation nette de la position d'impôt différée active à concurrence de EUR 5.768 milliers.

Au niveau du compte de résultats 2016, par contre on constate un produit net d'impôts différés à concurrence de EUR 1.869 milliers.

La différence de EUR 3.899 milliers s'explique par le fait que les comptes annuels IFRS 2015 ont été établis avant l'établissement de la déclaration fiscale de la société EVS Belgium. Pour les besoins de cette déclaration fiscale, il avait été décidé d'activer en normes belges les frais de R&D (contrairement aux normes IFRS) ce qui s'est traduit par d'une part l'augmentation de la charge courante d'impôts de EUR 3.899 milliers par rapport à la charge courante comptabilisée en normes IFRS et la création d'un « stock d'impôts différés actifs » à concurrence du même montant.

7.2. Réconciliation de la charge d'impôts

Le rapprochement entre la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif du groupe au résultat d'exploitation avant impôts, et la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique en vigueur pour 2015 et 2016 est le suivant:

(EUR milliers)	2016	2015
Réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique applicable		
Résultat avant impôts, quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	45.821	33.361
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	-13.101	-9.754
Taux d'impôt effectif	28,6%	29,2%
Éléments de réconciliation pour l'impôt théorique nominal		
Impact fiscal de la taxation étalée des plus-values réalisées sur la vente de bâtiments en comptes statutaires	-	-215
Impact fiscal de la déduction pour intérêts notionnels	-236	-229
Impact fiscal déduction pour investissement	-1.418	-
Impact fiscal des frais non déductibles	422	306
Autre augmentation (diminution)	640	-316
Charge totale d'impôts des entités du groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs	-13.693	-10.208
Taux d'impôt théorique applicable	29,9%	30,6%

7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

(EUR milliers)	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Incorporation des frais indirects dans la valorisation des produits finis	-	-	-	244
Réévaluation des bâtiments	71	1.523	-	1.315
Immobilisations incorporelles (R&D)	6.189	-	-	-
Provision pensions de type « defined Benefit »	27	-	-	-
Taxation étalée de la plus-value	-	675	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	119
Total	6.287	2.198	-	1.678
Net comptabilisé	4.090	-	-	1.678

Les impôts différés sont comptabilisés "nets" conformément aux règles d'évaluations du groupe.

8. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets diluants des warrants.

(EUR milliers)	2016	2015
Résultat net :	32.832	23.714
- attribuable aux Intérêts de tiers	-	-
- attribuable aux actionnaires ordinaires	32.832	23.714
	2016	2015
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, hors actions propres	13.501.815	13.490.812
Effet dilutif du nombre moyen de warrants en circulation	241.871	359.647
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	13.743.686	13.850.459
Résultat net de base par action (EUR)	2,43	1,76
Résultat net dilué par action (EUR)	2,39	1,71

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2016 était de 119.111 contre 129.917 au 31 décembre 2015. Le nombre moyen pondéré d'actions propres détenues en 2016 était de 123.185 contre 134.188 en 2015.

9. DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes sont payés pour les actions émises hormis les actions propres à la date de mise en paiement.

(EUR milliers, valeur brute)	N° Coupon	Date de déclaration	2016	2015
Payés dans l'année :				
- Dividende final pour 2014 (EUR 1,00 par action hors actions propres)	20	Mai 2015	-	13.495
- Dividende intérimaire pour 2015 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	21	Nov. 2015	-	6.747
- Dividende final pour 2015 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	22	Mai 2016	6.753	-
- Dividende intérimaire pour 2016 (EUR 0,60 par action hors actions propres)	23	Nov. 2016	8.104	-
Total des dividendes payés			14.856	20.242
			2016	2015
Proposés à l'AGO pour approbation:				
- Dividende proposé pour 2015 (EUR 1,00 par action, y compris dividende intérimaire)			-	13.500
- Dividende proposé pour 2016 (EUR 1,30 par action, y compris dividende intérimaire)			17.550	-
Total			17.550	13.500

10. GOODWILL

(EUR milliers)	TOTAL
Valeur comptable brute	
Au 31 décembre 2015	1.945
- Acquisitions	-
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2016	1.945
Réductions de valeur cumulées	
Au 31 décembre 2015	820
- Réductions de valeurs	-
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2016	820
Valeur comptable nette	
Au 31 décembre 2015	1.125
Au 31 décembre 2016	1.125

Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié. La valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est calculée à partir de l'actualisation des flux repris dans le business plan de SVS conformément de l'IAS 36.

10.1. SVS

En mai 2013, EVS a acquis une participation minoritaire (25,1% des droits de vote) dans SVS GmbH, une société privée basée en Allemagne (« SVS »), dont l'activité principale est la recherche et le développement de technologies de réseaux. Le détail de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis, les détails de l'acquisition et le goodwill se présentait comme suit (à la date de l'acquisition des 25,1%) :

(EUR milliers)	Juste valeur
Actifs incorporels	185
Liquidités	800
Créances	700
Dettes	-185
Actifs nets totaux	* 1.500
Part d'EVS	25,1%
Actifs nets totaux, part d'EVS	375
Juste valeur des montants payés	
Liquidités	-1.500
Total des montants payés	-1.500
Goodwill	1.125

* y compris le montant qu'EVS s'était engagé à convertir en capital dans les prochaines années.

En décembre 2014, EVS a acquis :

- Les 74,9% qu'il ne détenait pas encore dans SVS, pour un montant de EUR 1,0 million payé en cash, et un "earnout" possible futur basé sur la performance de la période 2015-2020

Au 31 décembre 2014, le goodwill s'élevait à EUR 1,1 million et n'a pas changé après l'acquisition des actions restantes, puisqu'EVS avait déjà le contrôle de fait global avec l'investissement minoritaire en 2013.

Les principaux facteurs amenant à un calcul de goodwill étaient :

- La présence de certains actifs intangibles, comme le savoir-faire des employés acquis (qui ne répond pas aux critères pour être reconnu séparément);
- Les synergies et autres bénéfices attendus de la combinaison des actifs et activités de SVS avec celles du groupe.

Comme chaque année, le goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas relevé la nécessité d'acter une réduction de valeur au 31 décembre 2016. Le goodwill est évalué sur base de l'évolution du business plan lié aux ventes de produits développés par SVS et est dès lors lié à l'évolution annuelle de la dette d'earnout (les détails du modèle d'évaluation sont présentés en annexe 20.3 relative aux autres dettes à long terme). Une modification raisonnable du taux d'actualisation utilisé ne générerait pas de réduction de valeur à comptabiliser.

11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(EUR milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute			
Au 31 décembre 2014	2.581	2.341	4.922
- Acquisitions	-	118	118
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
Au 31 décembre 2015	2.581	2.459	5.040
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2014	-2.581	-1.926	-4.507
- Amortissements	-	-128	-128
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
Au 31 décembre 2015	-2.581	-2.054	-4.635
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2014	-	415	415
Au 31 décembre 2015	-	404	404
(EUR milliers)			
	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute			
Au 31 décembre 2015	2.581	2.459	5.040
- Acquisitions	-	150	150
- Cessions et désaffectations	-	-27	-27
- Transferts	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
Au 31 décembre 2016	2.581	2.582	5.163
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2015	-2.581	-2.054	-4.635
- Amortissements	-	-169	-169
- Cessions et désaffectations	-	27	27
- Transferts	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
Au 31 décembre 2016	-2.581	-2.196	-4.777
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2015	-	404	404
Au 31 décembre 2016	-	386	386

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)

(EUR milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2014	1.123	2.037	9.518	45.492	58.169
- Acquisitions	3.833	355	1.423	496	6.107
- Cessions et désaffectations	-305	-	-367	-	-672
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	44.470	-	1.022	-45.492	-
- Autres	17	-11	346	-	352
Au 31 décembre 2015	49.138	2.381	11.942	496	63.957
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2014	-526	-1.509	-8.211	-	-10.246
- Amortissements	-1.194	-267	-1.353	-	-2.814
- Cessions et désaffectations	137	-	242	-	379
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	-3	3	358	-	364
Au 31 décembre 2015	-1.580	-1.773	-8.964	-	-12.317
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2014	597	528	1.307	45.492	47.923
Au 31 décembre 2015	47.558	608	2.978	496	51.640
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	47.186	-	-	496	47.682

(EUR milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2015	49.138	2.381	11.942	496	63.957
- Acquisitions	718	263	737	38	1.756
- Cessions et désaffectations	-	-31	-247	-	-278
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	232	-	317	-549	-
- Autres	-	-	-	81	81
Au 31 décembre 2016	50.088	2.613	12.749	66	65.516
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2015	-1.580	-1.773	-8.964	-	-12.317
- Amortissements	-1.713	-376	-1.031	-	-3.120
- Cessions et désaffectations	-	31	116	-	147
- Variation de périmètre	-12	-6	3	-	-15
- Transferts	-	-5	-	-	-5
- Autres	-6	-	1	-	-5
Au 31 décembre 2016	-3.311	-2.129	-9.875	-	-15.315
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2015	47.558	608	2.978	496	51.640
Au 31 décembre 2016	46.777	484	2.874	66	50.201
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	46.777	-	-	66	46.843

Suite à la croissance importante des équipes belges réparties dans les 6 différents bâtiments du Parc Scientifique à Liège, EVS a commencé fin 2011 la construction du nouveau siège social à proximité de l'ancien site qui s'est terminée en 2015. Des investissements pour ce nouveau bâtiment ont été effectués depuis 2011 et ce jusqu'au 31 décembre 2016 à hauteur de EUR 56,8 millions (hors subsides) soit un montant de EUR 0,7 millions en 2016.

La valeur d'acquisition du bâtiment a été analysée par composante et des durées de vie et valeurs résiduelles spécifiques ont été appliquées à chacune d'elles. Les amortissements par composante sont prévus pour des durées de vie qui varient entre 3 et 30 ans avec une valeur résiduelle globale pour le bâtiment d'environ 38 % de la valeur brute subsides déduits.

Les anciens bâtiments détenus par EVS font l'objet d'un plan actif de cession et sont donc présentés conformément à la norme IFRS 5 sur une ligne distincte de l'état de la situation financière « Actifs non courants destinés à la vente (voir également note 18).

La production des machines vendues et fabriquées par EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériels, dans la mesure où l'assemblage est en partie sous-traité, notamment à la SA MECALEC SMD. Autant que possible, les mises en œuvre spécialisées sont confiées à des sous-traitants (ex.: tôlerie et fabrication de circuits imprimés).

La politique du groupe est de financer ses bâtiments partiellement en fonds propres et partiellement avec des emprunts à long terme (voir annexe 20).

13. ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME

(EUR milliers)	Obligations Ymagis	Prêts subordonnés	Autres immobilisations financières	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2014	6.361	151	260	6.772
- Remboursés/convertis en cours d'année	-6.361	-151	-	-6.512
- Acquis en cours d'année	-	-	12	12
- Résultat	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2015	-	-	273	273
Valeur au 31 décembre 2015	-	-	273	273
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-	-	-
- Acquis en cours d'année	-	-	68	68
- Résultat	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2016	-	-	341	341

En 2014, EVS a cédé sa participation de 41,3% dans dcinex à Ymagis SA. A la clôture de la transaction le 20 octobre 2014, la valeur de dcinex dans les comptes consolidés d'EVS était de EUR 7,3 millions. Il y avait aussi EUR 1,3 million de prêts subordonnés au bilan.

Selon l'accord de cession, la transaction a été valorisée dans les comptes d'EVS à EUR 9,9 millions, incluant :

- EUR 1,6 million en cash (EUR 2,1 millions moins EUR 0,5 million de frais et commissions associés à la transaction)
- EUR 2,0 millions en actions Ymagis (288.851 actions, vendues le 28 novembre 2014 à EUR 6,89 par action)
- EUR 6,4 millions en obligations Ymagis (OBSA), avec une maturité maximale de 5 ans. Ces obligations étaient associées à des warrants.

Fin mars 2015, Ymagis a remboursé anticipativement à EVS (sans impact sur le compte de résultats en 2015):

- les EUR 6,4 millions d'obligations associées à des warrants.
- les EUR 151.000 restants de l'emprunt subordonné accordé à dcinex.

Ces deux remboursements finalisèrent la transaction de cession de dcinex dans les comptes d'EVS.

14. STOCKS

(EUR milliers)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Matières premières	14.907	16.359
Produits finis	16.697	14.606
Total brut	31.605	30.966
Réductions de valeur cumulées début de période	-15.398	-13.513
Dotations, reprises et utilisations, net	-2.658	-1.885
Réductions de valeur cumulées fin de période	-18.056	-15.398
Total net	13.549	15.568

Les mouvements des réductions de valeur sur stocks, qui s'élevaient à EUR 2,7 millions en 2016 et à EUR 1,9 million en 2015, sont comptabilisés en charges au niveau du coût des ventes. Ces réductions de valeur portent sur des éléments de stock technologiquement obsolètes.

15. CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES

(EUR milliers)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Clients	23.030	34.092
Créances liées aux contrats de location-financement	4.754	3.169
Créances liées aux coentreprises	-	-
Autres parties liées	-	-
Réductions de valeurs actées sur créances	-686	-1.007
<i>Créances commerciales nettes</i>	<i>27.098</i>	<i>36.254</i>
Autres débiteurs	1.917	1.933
Comptes de régularisation	1.446	1.687
Total	30.461	39.874

Les créances commerciales ne portent pas intérêts et ont un terme moyen de 90 jours. Selon les conditions générales de ventes du groupe, les factures impayées à la date d'échéance peuvent engendrer un intérêt de retard de 0,75% par mois.

En 2016, le Groupe NEP a représenté 11,4% du chiffre d'affaires total d'EVS. Aucun autre client de la société n'a représenté plus de 10% du chiffre d'affaires 2016 comme mentionné à l'annexe 3.

Pour les créances échues depuis plus de 90 jours, le groupe reconnaît une partie de ces créances en créances douteuses sur base d'une estimation par rapport à l'expérience passée de défaut de paiements du client et sa situation financière. Ces créances douteuses sont enregistrées dans la ligne "frais de vente et administratifs".

Au 31 décembre 2016, EUR 1,7 millions (EUR 3 millions au 31/12/2015) de créances commerciales étaient en dépassement d'échéance de plus de 90 jours, dont EUR 0,7 million faisaient l'objet de réductions de valeurs en fonction de la qualité crédit des clients. Voici le détail des mouvements des réductions de valeurs en 2015 et 2016:

(EUR milliers)	2016	2015
Réductions de valeurs reconnues sur créances commerciales		
Valeur au 1^{er} janvier	1.007	1.613
- Réductions de valeur de l'année	302	280
- Reprises réductions de valeurs de l'année		
- Montants remboursés durant l'année	-524	-946
- Autres	-99	60
Valeur au 31 décembre	686	1.007

15.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(EUR milliers)	2016	2015
Créance brute - paiements futurs liés aux contrats de location-financement		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	2.538	1.696
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	2.216	1.675
Après 5 ans (contrats de location-financement non-courants)		
Moins: produits financiers non acquis	-201	-202
Valeur actualisée des paiements locatifs futurs		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	2.513	1.567
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	2.168	1.602
Après 5 ans (contrats de location-financement non-courants)		

Le groupe a signé des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. Le terme des contrats de location-financement est de maximum quatre ans.

La valeur des options d'achat conditionnelles des actifs mis en location-financement est estimée à EUR 0,1 million.

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour la durée de la location. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances relatives aux contrats de location-financement est de 4% au 31 décembre 2016.

Les revenus financiers générés par les contrats de location-financement sont enregistrés au sein de revenus d'intérêts comme repris à l'annexe 6.5.

15.2. Commandes en cours

(EUR milliers)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Coûts directs et spécifiques encourus	1.597	1.174
Profits (+)/Pertes (-) constatés	6.802	3.579
Valeurs des contrats en cours à la clôture	8.399	4.753
Acomptes facturés	9.404	5.884
Montant brut dû par les clients pour les travaux des contrats	3.468	2.897

Les acomptes facturés sur les commandes en cours à fin 2016 s'élevaient à EUR 9,4 millions contre EUR 5,9 millions fin 2015. Les revenus totaux liés aux commandes en cours durant l'année 2016 se sont élevés à EUR 8,4 millions (EUR 4,8 millions en 2015). La différence entre ces deux montants, soit EUR 1,0 million, est comptabilisée comme une dette, dans les acomptes reçus.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements dus vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fond Option Plan proposé par ING. Ces options ont une maturité moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats..

17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(EUR milliers)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés)	18.381	8.066
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	34.769	14.506
Total	53.150	22.572

Les dépôts à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour et six mois selon les besoins immédiats du groupe en trésorerie, et sont rémunérés aux différents taux des dépôts à court terme. EVS bénéficie également d'un rendement sur certains de ses dépôts à vue.

18. ACTIFS NON-COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Ces actifs correspondent aux anciens bâtiments sur le site Seraing/Angleur destiné à la vente. En effet, suite au déménagement vers le nouveau bâtiment en 2015, tous les autres bâtiments existants d'EVS sur le site de Seraing/Angleur avaient été mis en vente dès 2014 et reclassés en "Actifs classés comme destinés à la vente" au bilan. Deux bâtiments ont été vendus au premier semestre 2015. La vente d'un troisième bâtiment a été enregistrée au premier trimestre 2016 et a généré un résultat positif comptabilisé en Autres produits opérationnels. Au 31 décembre 2016, l'ensemble des bâtiments restants étaient valorisés à un montant d'EUR 4 millions.

Ces actifs non courants sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils font l'objet d'une évaluation individuelle.

Ces bâtiments sont classifiés comme actifs classés comme destinés à la vente depuis plus de 12 mois, mais EVS reste fidèle à son plan de vendre ces bâtiments. En conséquence, ces bâtiments restent classifiés comme actifs classés comme destinés à la vente. En ce moment, il n'y a pas d'indication de réduction de valeur pour ces bâtiments.

Des investissements dans certains de ces bâtiments ont bénéficié de subsides accordés par la Région Wallonne et l'Union Européenne. Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les subventions liées aux bâtiments ont été comptabilisées en déduction de la valeur nette comptable de ces actifs. Notons que toutes les conditions ont été remplies pour l'obtention de ces subsides encaissés dans le passé, et que le tableau des flux de trésorerie consolidé présente toujours des investissements nets de subsides.

19. CAPITAUX PROPRES

19.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de EUR 30.987, représenté par 1.000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.1994	Création	1.000	30.987
25.04.1996	Incorporation des réserves	-	90.481
25.04.1996	Émission de 100 actions au prix de EUR 892 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 771 incluse dans le capital	100	12.147 77.095
		1.100	210.710
06.06.1997	Incorporation des réserves	-	242.440
06.06.1997	Émission de 172 actions au prix de EUR 4.338 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 3.926	172	70.855 675.304
		1.272	1.199.309
25.09.1998	Division de l'action par 2.000	2.544.000	1.199.309
14.10.1998	Entrée en bourse Incorporation prime d'émission	+ 200.000	94.284 7.342.522
		2.744.000	8.636.115
07.09.1999	Émission de 119.952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA Incorporation des réserves	119.952	7.197.120 166.765
		2.863.952	16.000.000
25.05.2003	Annulation d'actions propres	-63.952	-
		2.800.000	16.000.000
24.02.2004	Remboursement de capital	-	-8.137.521
15.03.2004	Émission de 15.000 titres suite à l'exercice de warrants	15.000	480.000
		2.815.000	8.342.479
09.05.2005	Division de l'action par 5	14.075.000	8.342.479
19.06.2006	Annulation d'actions propres	-200.000	-
12.06.2009	Annulation d'actions propres	-250.000	-
État du capital au 31 décembre 2016		13.625.000	8.342.479

19.2. Capital social et actions propres

A la date du 31 décembre 2016, le capital social d'EVS s'élève à EUR 8.342.479 et est représenté par 13.625.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. EVS respecte les dispositions légales relatives au capital (articles 581 à 634 du Code des Sociétés).

Au 31 décembre 2016, 211.050 warrants émis à un prix d'exercice moyen de EUR 41,16 par action sont exerçables jusqu'à décembre 2019. La société utilise une fraction du capital (dilution moyenne de 0,5% par an depuis 2001) pour retenir et motiver les collaborateurs par un plan de warrants.

La direction estime que le niveau de capital social d'EVS est suffisant, les fonds propres représentant 60,8% du total du bilan de la société à fin 2016.

Le groupe EVS s'efforce de maintenir une position de liquidité solide et de ne pas dépendre de façon excessive de financements externes. Le groupe a par ailleurs une politique de distribution de dividendes permettant de rémunérer ses actionnaires de façon significative et ce sans fragiliser la position de trésorerie du groupe et son indépendance financière. Dans ses décisions de financement ou de décision de distribution de dividendes, EVS considère donc le niveau global de ses capitaux propres. Par rapport à 2015, les capitaux propres se sont renforcés de EUR 19.289.000 et le ratio d'indépendance financière (soit les capitaux propres rapportés au total de la situation financière du groupe) s'établit à 60,8% contre 56,4% fin 2015.

19.3. Capital autorisé

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2014, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de EUR 1.600.000, hors prime d'émission. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à dater de la publication de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 5 novembre 2014. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en espèces, apports en nature ou incorporations de réserves. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'Administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 489 et 496 et suivants du Code des Sociétés et le Conseil pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et moyennant le cas échéant, le respect des dispositions des articles 595 et suivants du Code des Sociétés.

19.4. Plan d'intéressement du personnel

19.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un programme de warrants pour les membres du personnel et les dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le plan a un horizon de 3 à 4 ans minimum entre un octroi et son exercice effectif. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place afin de fidéliser les membres du personnel et les faire participer aux résultats de l'entreprise. Le programme est couvert par le rachat en bourse par EVS Broadcast Equipment SA de ses propres actions. Le Conseil d'Administration dispose de l'autorisation donnée par l'Assemblée Extraordinaire afin de procéder à ces rachats. Compte tenu de 211.050 warrants en circulation fin 2016 (266.800 fin 2015), l'effet de dilution potentiel est de 1,5% sur le capital, celui-ci étant partiellement compensé par les 119.111 actions propres, représentant elles-mêmes 0,9% du nombre d'actions diluées. Les droits de vote et au dividende sont suspendus pendant la période d'auto détention. Les warrants ont été accordés avec un prix d'exercice correspondant au cours de bourse moyen des 30 jours précédant l'octroi. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'Administration peut choisir entre l'émission de nouveaux titres ou l'attribution d'actions propres acquises par la société précédemment (pour cette raison, les warrants sont dits "sui generis").

Lors des Assemblées Générales Extraordinaires des 7 septembre 1999 et 16 mai 2000, 400.000 warrants (montant recalculé après division du titre en 2004) ont été émis en faveur du personnel du Groupe EVS. Les Assemblées Générales Extraordinaires du 21 mai 2002 (350.000 warrants), 7 juin 2010 (250.000 warrants), 5 décembre 2011 (350.000 warrants) et 24 septembre 2013 (25.000 warrants émis et 70.000 warrants annulés) ont procédé à l'émission de warrants supplémentaires afin d'en porter le nombre total à 1.305.000. Au 31 décembre 2016, 1.167.650 de ces warrants avaient été distribués, 626.100 exercés et 330.500 annulés (suite à une décision d'Assemblée Générale, des départs ou rachetés suite à des cessions de filiales) de sorte que 211.050 sont exerçables au 31 décembre 2016. Corollairement, 137.350 warrants sont encore distribuables par le Conseil d'Administration. La maturité moyenne pondérée est en septembre 2018, et ces warrants sont exerçables entre maintenant et décembre 2019. Ils ont un prix d'exercice moyen d'EUR 41,16 par action. Au cours de l'exercice, pas d'octroi ou d'exercice de warrants mais 55.750 ont été annulés suite à des départs de personnel. Le Conseil d'Administration détermine les conditions d'octroi, de rétention et d'exercice des warrants (soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'octroi d'actions propres – les warrants sont dits sui generis).

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice (PMPE) des warrants du plan :

	2016		2015	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
En circulation en début de période	266.800	40,71	372.050	39,85
Octroyés au cours de la période	-	-	-	-
Exercés au cours de la période ⁽¹⁾	-	-	-	-
Annulés au cours de la période	-55.750	37,68	-105.250	37,68
En circulation en fin de période	211.050	41,16	266.800	40,71

⁽¹⁾ Le cours de clôture moyen de l'action pendant la période d'exercice en 2016 était de EUR 31,92.

Les warrants en circulation au 31 décembre 2016 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (EUR)	Nombre au	
		31 décembre 2016	31 décembre 2015
2016	Entre 36,77 et 41,90	-	8.550
2017	Entre 37,11 et 65,66	112.350	145.550
2018	Entre 54,30 et 68,77	49.200	53.700
2019	Entre 36,81 et 45,71	49.500	59.000
Total	Entre 36,77 et 68,77	211.050	266.800

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la "vesting period" (soit une condition d'emploi qui est typiquement de 3 ans). Le modèle de Black & Scholes a été utilisé de manière cohérente pour cette valorisation, sur la base de volatilités, de rendement de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres clés dans la formule de Black & Scholes sont la volatilité de l'action EVS (calculée sur 400 jours, avec Bloomberg, entre 20% et 40% entre 2006 et 2016), le taux d'intérêt sans risque (pris entre 0% et 5%) et le rendement du dividende (pris entre 2,5% et 7,0%). La valeur économique (IFRS) des options selon ce mode de calcul s'élève entre 12% et 30% de l'action sous-jacente.

Participation bénéficiaire

Afin de remercier, de fidéliser et surtout d'encourager les équipes du groupe et conformément à la législation en vigueur, un plan de participations bénéficiaires sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2017, sous forme de distribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'allocation des bénéfices de l'exercice 2016. Moyennant le respect des obligations fiscales par la société, cette attribution porte sur un nombre de 43 actions de la société (nettes d'impôts) à tous les collaborateurs d'EVS ayant été engagés par le groupe avant le 1^{er} janvier 2017, au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2016. Cela concerne maximum 327 collaborateurs du groupe, soit environ 14.100 actions au total.

Le coût lié à la participation bénéficiaire est repris dans le poste "Plan de participation bénéficiaire et warrants" du compte de résultats consolidés.

19.5. Actions propres

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 5 novembre 2014, l'autorisation du rachat d'actions propres repris dans l'article 10, alinéa 2, tiret 1 des statuts a été approuvée comme suit: "Conformément à l'article 620 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé (...) à acquérir, échanger et/ou aliéner, en bourse ou autrement, des actions de la société à concurrence de maximum 10% des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20% au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2014 et s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par un ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société mère par des sociétés filiales."

Le Conseil d'Administration poursuit cette politique de rachat d'actions afin de couvrir le plan d'intéressement en faveur du personnel, de profiter de faiblesses passagères dans le cours de bourse, d'améliorer sa liquidité tout en montrant ainsi la confiance de la société en son avenir.

En 2016, la société n'a pas racheté d'actions. Aucune action n'a été utilisée afin de satisfaire l'exercice des warrants par les employés. L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016 a approuvé l'allocation de 10.806 actions aux employés EVS (attribution de 37 actions à chaque membre du personnel au prorata de leur temps effectif ou assimilé d'occupation en 2015) comme récompense pour leur contribution au succès du groupe.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2016 était de 119.111 (à un coût historique moyen de EUR 38,18 contre 129.917 au 31 décembre 2015. En 2016, le nombre d'actions propres a évolué en nombre et avec des prix moyens pondérés (PMP) comme suit :

	2016		2015	
	Nombre	PMP (EUR)	Nombre	PMP (EUR)
En début de période	129.917	38,18	140.498	38,18
Rachats sur le marché	-		-	
Cessions sur le marché	-		-	
Annulation d'actions propres	-		-	
Cessions liées à l'intéressement au personnel	-10.806	38,18	-10.581	38,18
En fin de période	119.111	38,18	129.917	38,18

19.6. Réserves

(EUR milliers)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Réserves légales	956	934
Réserves disponibles	106.512	79.766
Réserves pour actions propres	-4.548	-4.960
Dividendes	-14.856	-6.747
Réserves	88.064	68.993

19.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

19.7. Écarts de conversion

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et leurs comptes de résultats sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

20. EMPRUNTS

(EUR milliers)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes financières long terme		
Emprunts bancaires	14.550	19.600
Dettes de locations financement long terme	-	-
Autres dettes à long terme	1.241	1.160
Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)		
Emprunts bancaires	5.250	5.200
Dettes de locations financement long terme	-	-
Autres dettes à court terme	-	-
Dette financière (à court terme et à long terme)	21.041	25.960
La dette financière totale est remboursable comme suit :		
- à un an au plus	5.250	5.200
- dans les 2 à 5 ans	15.791	20.760
- après 5 ans	-	-

20.1. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2016, le groupe avait à disposition des lignes de crédit à hauteur de EUR 2,4 millions, utilisables indifféremment par dispositions de caisse, par avances à terme fixe de courte durée et par garanties données. Ces lignes étaient utilisées à concurrence de EUR 0,7 million pour des garanties bancaires principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

20.2. Emprunts bancaires liés aux bâtiments

La politique du groupe est de détenir ses propres bâtiments et de les financer sur fonds propres et avec des emprunts à long terme. Les emprunts bancaires long terme ouverts au 31 décembre 2016 présentent les caractéristiques suivantes:

(EUR milliers)	Banque	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt effectif	Solde	Valeur nette comptable	Sûreté réelle
Emprunts bancaires :							
- Nouveau siège social	BELFIUS	5.400	2020	Fixe 0,61%	5.400	48.174	5.400
- Nouveau siège social	ING	11.400	2020	Fixe 0,83%	9.000	48.174	7.258
- Nouveau siège social	BNP	5.400	2020	Fixe 0,80%	5.400	48.174	6.600

Le 14 novembre 2013, un montant de EUR 24 millions d'emprunt long terme sur 7 ans avait été souscrit par la société avec 3 banques majeures (la Banque Européenne d'Investissements pour 50%, au travers de l'initiative GFI, ING (25%) et BNPPPF (25%)), afin de financer partiellement son nouveau siège social et d'exploitation en cours de construction et dont la totalité avait été tirée. EVS a commencé à rembourser ces emprunts, et continuera à le faire graduellement jusqu'en 2020. En 2015 et 2016, EUR 5,2 millions ont été remboursés. Au 4T16, EVS a tiré bénéfice des taux d'intérêts bas pour réorganiser (sans changement du montant global et sans coûts associés) et simplifier certaines de ses lignes de crédit relatives au financement du nouveau siège social. Suite à cela, EVS dispose maintenant de 3 lignes de crédit de EUR 5,4 millions chez Belfius, ING et BNP Paribas Fortis, arrivant toutes à échéance en 2020. Les lignes chez Belfius et ING sont couvertes par des contrats de swap de taux d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt jusqu'à l'échéance en 2020.

EVS a accordé un mandat hypothécaire sur le nouveau bâtiment aux banques pour un montant total de EUR 19 millions. Le crédit est amorti et pourra être remboursé avant son terme final sans pénalité importante.

Les conventions pour ces emprunts bancaires contiennent certaines clauses restrictives qui sont suivies par le management de EVS et qui, au 31 décembre 2016, étaient pleinement respectées.

20.3. Autres dettes à long terme

Au bilan d'EVS au 31 décembre 2014, un montant de EUR 2,2 millions a été enregistré en "autres dettes à long terme" reconnu dans les fonds propres d'EVS, afin de tenir compte de la meilleure estimation possible du futur "earnout" à la date d'acquisition. La meilleure estimation du futur «earn out» a été calculée en tenant compte des probabilités de 3 scénarios possibles sur l'évolution du plan d'affaires futur lié à la vente de produits développés par SVS. La dette de 2,2 millions d'euros correspondait aux paiements futurs actualisés estimés sur la base du résultat opérationnel lié à cette activité, en fonction des probabilités des scénarios. Le taux d'actualisation utilisé est de 5,6% (coût moyen pondéré du capital - WACC). Tout montant à payer sera réparti entre 2016 et 2021 avec un montant conventionnel maximum de 7 millions d'euros.

Ce passif sera recalculé par rapport à la juste valeur basée sur l'évolution du business plan à chaque date de publication, jusqu'à la fin de la période. Les changements futurs de la juste valeur seront enregistrés en résultats.

Au 31 décembre 2016, une nouvelle réévaluation de l'Earn out a été effectuée sur la base d'un plan d'affaires actualisé et d'hypothèses financières mises à jour, laissant la dette d'Earn out au bilan inchangée par rapport au montant précédemment

comptabilisé avant le paiement de EUR 1 million survenu pendant l'année. Par conséquent, le passif au bilan au 31 décembre 2016 s'élève à 1,2 million d'euros et est comptabilisé en «autres dettes à long terme» étant donné qu'aucun paiement ne devrait être effectué en 2017.

21. PROVISIONS

(EUR milliers)	Litiges	Garanties Techniques	Total
Provisions			
Au 1 ^{er} janvier 2016	-	1.131	1.131
Dotations de l'exercice	-	-11	11
Utilisations	-	-	-
Reprises	-	-	-
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2016	-	1.120	1.120
Courant 2015	-	-	-
Non-courant 2015	-	1.131	1.131
Courant 2016	-	-	-
Non-courant 2016	-	1.120	1.120

Les provisions pour litiges enregistrées au sein des comptes consolidés correspondent principalement à des litiges commerciaux dont l'échéance est indéterminée. Les montants provisionnés sont évalués selon la meilleure connaissance de la direction concernant ces litiges et leur caractère raisonnable est discuté avec les avocats du groupe.

Une provision a été comptabilisée depuis 2012 afin de couvrir les garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu à partir de la date de livraison, conformément aux conditions générales. Cette provision, dont l'échéance est indéterminée, a été réévaluée trimestriellement sur base d'une analyse historique des coûts engendrés au cours des années passées afin de couvrir 2 années de coûts liés à ces garanties. L'estimation à fin 2016 représentait un montant de EUR 1,1 million.

22. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

(EUR milliers)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes fournisseurs	3.701	4.959
Dettes liées aux co-entreprises	-	-
Autres parties liées	21	28
<i>Total dettes commerciales</i>	<i>3.722</i>	<i>4.987</i>
Autres créiteurs	3.542	4.626
Charges à imputer	3.001	2.262
Produits à reporter	4.482	2.206
Total	14.747	14.081

Les dettes envers les fournisseurs ne portent pas intérêt et ont un terme moyen de 45 jours.

23. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

23.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

Le groupe possède des contrats de leasing opérationnel sur la majorité des véhicules de sa flotte. Ces leasings ont une durée de vie moyenne entre 3 et 5 ans. Les charges reprises en compte de résultats relatives à la partie location de ces contrats se sont élevées à EUR 2,3 millions en 2016 et EUR 2,3 million en 2015.

Les loyers futurs minimaux (hors TVA) payables au titre de contrats de location sont les suivants au 31 décembre:

(EUR milliers)	2016	2015
Moins d'un an	2.568	2.068
Plus d'un an mais moins de cinq ans	3.231	3.279
Plus de cinq ans	-	-
Total	5.798	5.347

En cas de rupture des contrats au 31 décembre 2016, l'indemnité s'élèverait à une somme globale d'environ EUR 138 milliers pour le groupe.

23.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

De manière générale, le Groupe EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Notons qu'au 31 décembre 2016, cette garantie fait l'objet d'une provision de EUR 1,1 million, comme expliqué à l'annexe 22.

23.3. Garanties bancaires

Des garanties bancaires pour un montant de EUR 0,7 million ont été constituées au 31 décembre 2016 principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

23.4. Garanties contractuelles

Des garanties contractuelles ont été constituées au profit de personnes contractantes/partenaires pour un montant potentiel maximum de EUR 2,0 millions au 31 décembre 2016.

23.5. Garanties réelles

Des mandats hypothécaires auprès d'institutions bancaires ont été accordés pour EUR 19 millions dans le cadre d'un emprunt de EUR 19.8 millions afin de financer partiellement le nouveau siège social et d'exploitation du groupe comme expliqué à l'annexe 20.2.

23.6. Autres garanties et éventualités

La vente d'un bâtiment a été enregistrée au premier trimestre 2016 et a généré un résultat positif.

24. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

24.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales consolidées selon la méthode globale et énumérées à l'annexe 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous reprend les montants totaux des transactions qui ont été conclues avec les parties liées ne faisant pas l'objet d'une consolidation globale (pour les informations concernant les soldes en cours à la fin de la période, se référer aux annexes 15 et 22). Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions commerciales habituelles et aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie.

(EUR milliers)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Parties liées					
Entreprises associées :					
MECALEC SA	2016	-	-481	-	-21
	2015	-	-274	-	-28
Total	2016	-	-481	-	-21
	2015	-	-274	-	-28

24.2. Dirigeants

Il n'y a pas eu de transactions significatives entre parties liées en 2016, autres que celles renseignées dans le rapport de rémunération, aux pages 13 et suivantes.

25. COMMISSAIRE

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA était assuré par BDO (B-00023), représentée par Christophe COLSON (A-02033), Réviseur d'Entreprise belge. L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016 a confié l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA à Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans et arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019.

En 2016, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison mère, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à EUR 51.500 pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre des mandats de Commissaire.

26. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe est engagé dans des transactions intégrant des instruments dérivés, principalement des ventes de devises à terme. Ces instruments ont pour objectif de sécuriser ses achats et ventes libellés en devises étrangères contre des variations négatives de ces mêmes devises. En effet, le groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie de fonctionnement du groupe.

Ce risque principal attaché aux instruments financiers du groupe est également décrit à l'annexe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du présent rapport. Outre les instruments dérivés, les principaux instruments du groupe sont constitués d'emprunts auprès de banques, de contrats de location financement et de contrats de locations opérationnelles, de trésorerie et de dépôts à court terme. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du groupe.

Le groupe détient également d'autres instruments financiers tels que des créances et des dettes commerciales qui sont générées par ses activités. La politique du groupe est, et a toujours été, de ne pas investir dans des instruments purement spéculatifs.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1. Justes valeurs des instruments financiers

Les justes valeurs estimées des actifs et passifs financiers sont égales à leur valeur comptable figurant au bilan compte tenu de (i) leur maturité essentiellement courte ou (ii) du fait que le taux d'intérêt qui leur est applicable est conforme aux conditions de marché.

27.2. Risque de change

Périodiquement, le Groupe EVS mesure, sur un horizon semestriel voire annuel, son exposition attendue au risque de change transactionnel. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD car d'une part le groupe facture tous ses clients en euros hormis les États-Unis en dollars américains et d'autre part, de nombreuses dépenses opérationnelles et fiscales sont libellées en dollars américains. Ainsi, le groupe est "long" en dollars américains, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du groupe génère globalement un flux net positif en dollars.

Sur base des prévisions et en fonction des conditions de marché, le groupe couvre jusqu'à 50% du risque de change sur flux nets futurs estimés, principalement au travers de la vente à terme de dollars américains.

Les instruments de couverture de change sont revalorisés à chaque clôture à leur valeur de marché, ce qui génère un profit ou une perte de change apparaissant dans le compte "Autres produits et (charges) financiers" du compte de résultats consolidés.

Ainsi, au 31 décembre 2016, le groupe était vendeur à terme de USD 3,0 millions. Les termes de ce contrat sont les suivants :

Vente	Devise	Échéance	Taux de change	Valeur à terme (EUR)	Impact de la revalorisation à la juste valeur au 31 déc. 2016 (EUR)
3.000.000	USD	25 mai 2017	1,1379	2.636.436	-209.594

27.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par le management.

Les créances commerciales sont constituées d'un grand nombre de clients, répartis dans différentes zones géographiques. L'évolution du risque de crédit est surveillée en permanence, comme expliqué à la note 26.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est limité parce que les contreparties sont des banques ayant des ratings crédit élevés attribués par les agences internationales de notation de crédit.

En outre, comme expliqué dans la note 23.3, le groupe est exposé au risque de crédit en relation avec des garanties bancaires. Au 31 décembre 2016, le montant maximum que le groupe pourrait avoir à payer si ces garanties étaient appelées est de EUR 0,7 million.

28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées lors des résultats annuels 2016 le 16 février 2017.
- le 16 février 2017, EVS a annoncé la signature d'un contrat de service avec HBS AG (2017-2018), valorisé à approximativement EUR 7 millions ;

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

RAPPORT FINANCIER

29. CHIFFRES CLES CONSOLIDES – IFRS (EUR MILLIONS)

	2016	2015	2014	2016/2015
Chiffre d'affaires	130,8	118,5	131,4	+10,4%
Marge brute %	74,3%	71,1%	74,5%	-
Résultat d'exploitation - EBIT	46,2	32,7	46,1	+41,4%
Marge EBIT %	35,3%	27,6%	35,1%	-
Contribution de dcinex	-	-	-0,2	N/A
Impôts sur le résultat	-13,1	-9,8	-14,7	+33,7%
Bénéfice net, part du groupe	32,8	23,7	35,5	+38,4%
Rentabilité nette (%)	25,1%	20,0%	27,0%	-

30. FAITS MARQUANTS

2016 fut une très bonne année pour EVS, aussi bien en termes de projets (en ce compris notre rôle-clé lors des grands événements sportifs) que de performance financière. Nous avons lancé avec succès le serveur XT4K et avons décroché des références majeures pour notre mélangeur vidéo Dyvi. Le management de notre société a été renforcé avec des dirigeants expérimentés et cela constitue une solide fondation afin de construire notre futur. En 2017, nous allons continuer à travailler sur de nouvelles initiatives de croissance, ainsi que sur des mesures d'amélioration visant à accélérer nos processus de développement.

En termes de performance financière, la combinaison d'un chiffre d'affaires élevé (EUR 130,8 millions) et de charges d'exploitation stables a conduit en 2016 à une marge d'exploitation de 35,3%. Naturellement, cette année comprenait EUR 12,1 millions de revenus locatifs liés aux grands événements sportifs, qui ne se reproduiront pas en 2017. En ce qui concerne 2017, à ce stade, notre visibilité sur les revenus est faible.

31. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME

La mission principale d'EVS est de fournir des technologies haut de gamme qui servent à enrichir et gérer les contenus vidéo en direct, et permettre aux clients d'impliquer plus les spectateurs et de monétiser leur contenu sur de multiples plateformes.

Les évolutions technologiques comme la 4K, l'IP et la distribution multiplateforme, pour les productions en direct permettront à EVS de soutenir son chiffre d'affaires dans les années à venir.. En outre, de nouvelles habitudes de consommation de la vidéo, avec une interaction accrue des smartphones et tablettes, ouvrent de nouvelles opportunités pour notre entreprise. Les clients traditionnels et de nouveaux acteurs, comme les fédérations sportives et les clubs de sport, cherchent des moyens novateurs pour impliquer davantage les fans et les garder connectés, que ce soit à la maison ou dans les stades (plus d'informations sur la stratégie dans le document « revue annuelle »).

32. CHIFFRE D'AFFAIRES

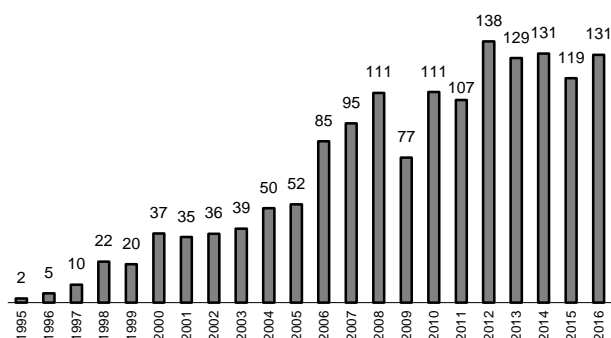
Le chiffre d'affaires s'est élevé à EUR 130,8 millions en 2016, une augmentation de 10,4% par rapport à 2015 (+1,7% à taux de change constant et hors locations liées aux grands événements). Les ventes de solutions dans le marché des cars de régie TV ont augmenté de 5,7% à EUR 67,4 millions et représentent 51,5% du chiffre d'affaires total du groupe en 2016. Les ventes dans les studios & autres ont diminué de 2,9% à EUR 51,3 millions en 2016, et représentaient 39,2% du chiffre d'affaires total. Les locations liées aux grands événements sportifs étaient de EUR 12,1 millions en 2016 (relatives à l'Euro de football en France et aux Jeux Olympiques au Brésil), comparé à EUR 1,9 million en 2015. Elles représentaient 9,3% du chiffre d'affaires total en 2016.

En 2016, en Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA"), le chiffre d'affaires (hors locations pour les grands événements) s'est élevé à EUR 52,9 millions (+6,2% comparé à 2015), représentant 40,4% du chiffre d'affaires total du groupe.

Le chiffre d'affaires (hors locations pour les grands événements) en Amérique ("NALA") a atteint EUR 39,8 millions (-3,5% à taux de change constant).

En Asie & Pacifique ("APAC"), le chiffre d'affaires (hors locations pour les grands événements) a atteint EUR 26,0 millions (+1,6% à taux de change constant).

Évolution du chiffre d'affaires (EUR millions)



Ventes par région (EUR millions)

	2016	2015	Répartition 2016	2016/2015
Europe, Moyen-Orient, Afrique (EMEA)	52,9	49,8	40,4%	+6,2%
Amérique (NALA)	39,8	41,2	34,8%	-3,3%
à taux de change constant	39,7	41,2	-	-3,5%
Asie-Pacifique (APAC)	26,0	25,6	21,6%	+1,6%
Locations liées aux grands événements	12,1	1,9	1,6%	N/A
TOTAL	130,8	118,5	100%	+10,4%

33. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement (« R&D ») se sont élevées à EUR 23,7 millions en 2016, en baisse de 3,3% par rapport à 2015. Ces dépenses représentent 18,1% des ventes. Conformément aux règles comptables du groupe (belges et IFRS), ces dépenses sont intégralement prises en charge sur l'exercice. Aujourd'hui, environ 240 ingénieurs travaillent sur 5 sites. La forte intégration verticale du groupe entre les activités de vente/support au niveau local et la R&D permet une adaptation rapide des produits aux besoins des clients. Les priorités d'EVS en termes de R&D sont de poursuivre le développement de solutions de production efficaces basées sur des plateformes de production modulaires intégrées, qui offrent aux réalisateurs encore plus de flexibilité et de qualité lors de la production et la diffusion du contenu aux téléspectateurs.

Depuis le quatrième trimestre de 2010, EVS bénéficie d'une dispense au précompte professionnel qui est attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de R&D selon certains critères prévus par l'article 273 du Code des impôts sur le revenu belge (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes depuis 2011, le montant inhérent à l'année en cours vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts liées à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2016, il s'élevait à EUR 0,4 million.

Depuis 2015, EVS fait également usage de la déduction pour investissements (« DPI ») pour une partie de ses investissements en recherche et développement conformément aux articles 68 à 77 du Code des impôts sur le revenu belge. L'avantage fiscal que cette mesure procure est comptabilisé dans les impôts sur le résultat.

34. EMPLOI**Répartition du personnel d'EVS par département (en équivalents temps plein):**

	Services Corporate	Recherche & Développement	Ventes & Marketing	Production & Opérations	Total
31 déc. 2014	73	261	59	119	512
31 déc. 2015	67	238	59	122	485
31 déc. 2016	62	238	60	121	481

Au 31 décembre 2016, 481 personnes (équivalents temps plein – dont 5 membres du personnel de direction, 451 employés et 25 consultants, indépendants et intérimaires) étaient occupées par EVS, soit une diminution de 0,8% par rapport à fin 2015. Le coût total des rémunérations s'élève à EUR 39,1 millions en 2016 contre EUR 38,9 millions en 2015. Pour 2016, le nombre moyen de membres du personnel fut de 483, en diminution de 1,2% par rapport à 2015 (489).

35. RESULTATS**35.1. Chiffres clés 2016 par trimestre**

IFRS - EUR millions, sauf bénéfice par action, exprimé en EUR	1T16	2T16	1S16	3T16	4T16	2S16	2015
	Non audité	Non audité	Revu	Non audité	Non audité	Non audité	Audité
Chiffre d'affaires	26,9	39,8	66,6	37,1	27,0	64,2	130,8
Marge brute	18,9	30,7	49,7	28,3	19,1	47,5	97,2
Marge brute %	70,5%	77,3%	74,6%	76,3%	70,8%	74,0%	74,3%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	7,6	17,4	24,9	14,8	6,5	21,3	46,2
Marge d'exploitation – EBIT %	28,1%	43,7%	37,4%	39,7%	24,0%	33,1%	35,3%
Bénéfice net – part du groupe	4,9	12,6	17,5	10,5	4,9	15,4	32,8
Bénéfice net courant de base par action	0,36	0,93	1,29	0,78	0,36	1,14	2,43

35.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée a été de 74,3% en 2016, comparée à 71,1% en 2015, principalement en raison des ventes plus élevées et l'impact positif du mix produits. Les charges d'exploitation ont augmenté de 0,3% par rapport à l'année précédente et restent sous contrôle. Les autres produits opérationnels comprennent entre autres un gain sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente, enregistré au 1T16. Ceci résulte en une marge d'exploitation (EBIT) en 2016 de 35,3% (34,3% hors autres produits opérationnels), comparé à 27,6% en 2015. Le taux d'impôts effectif en 2016 est de 28,6%, en amélioration par rapport à 29,2% en 2015 en raison de l'impact fiscal des déductions sur les investissements en R&D. Le bénéfice net du groupe s'est élevé à EUR 32,8 millions en 2016, comparé à EUR 23,7 millions en 2015. Le résultat net de base par action s'élève à EUR 2,43 en 2016, +38,3% comparé à EUR 1,76 en 2015.

35.3. Données par action (EUR)

	2016	2015	2014	2016/2015
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période, hormis les actions propres	13.501.815	13.490.812	13.513.053	+0,1%
Résultat net de base, part du groupe	2,43	1,76	2,63	+38,3%

36. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Fin 2016, les fonds propres représentaient 60,8% du total de bilan. Les stocks s'élevaient à EUR 13,5 millions, une diminution de EUR 2,0 millions comparé à l'an passé en raison d'une différence de timing dans l'achat de composants. Les stocks incluent environ EUR 2,5 millions d'équipements utilisés par la R&D et pour des démos de produits EVS. Au passif, les provisions comprennent principalement la provision pour les garanties techniques sur les produits EVS (pièces et main d'œuvre).

Les terrains et constructions comprennent principalement le nouveau siège social à Liège. Les amortissements sur le bâtiment s'élèvent à environ EUR 2,1 millions sur base annuelle. Les dettes incluent EUR 19,8 millions d'emprunts bancaires (y compris les emprunts long-terme et la partie court-terme). La société a commencé à rembourser ces emprunts en 2015, avec environ EUR 5,2 millions de remboursement par an.

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles atteint EUR 51,2 millions en 2016. Au 31 décembre 2016, le bilan du groupe laissait apparaître EUR 53,2 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Fin décembre 2016, le capital était représenté par 13.625.000 actions, dont 119.111 actions détenues par la société.

En 2016, la société n'a pas racheté d'actions sur le marché boursier. En 2015, 1.900 actions avaient été transférées de Delta Lloyd vers EVS à la fin du processus de division du titre par cinq. Ces 1.900 actions avaient été vendues au 4T15 lors de la finalisation du processus de dématérialisation du titre en Belgique. En 2016, aucune action n'a été utilisée afin de satisfaire l'exercice des warrants par les employés. Fin 2016, la société détenait 119.111 actions propres à un coût historique moyen de EUR 38,18.

10.806 actions ont été allouées aux membres du personnel dans le cadre du programme de participation bénéficiaire. En effet, comme les années précédentes et dans le cadre de la loi du 22 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016 a décidé d'octroyer un avantage exceptionnel à ses membres du personnel par le biais du programme de participation bénéficiaire, équivalent à l'octroi d'actions de la société à concurrence de EUR 0,4 million.

En 2016, le Conseil d'Administration n'a pas alloué de warrants, il n'y a pas eu d'exercice, et 55.750 warrants ont été annulés. Au 31 décembre 2016, 211.050 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de EUR 41,16 et une maturité moyenne en septembre 2018. Toutefois, aucun de ces warrants n'était exerçable au 31 décembre 2016 et « in the money » (dont le cours d'exercice est inférieur au cours de bourse au 31/12). Les 211.050 warrants existants représentent un effet dilutif potentiel de 1,5% sur le capital. Les différents plans de warrants sont partiellement couverts par les 119.111 actions propres détenues par la société.

37. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2016, EUR 1,1 million de provisions couvrent raisonnablement des garanties techniques.

38. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à de nombreux risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport annuel financier et dans le point 5.1 de la Déclaration de Gouvernance. La Direction, le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration procèdent à une analyse régulière des risques de la société et prennent des actions pour en minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

Les instruments financiers utilisés par la société sont identifiés au niveau du bilan et comptabilisés à leur juste valeur.

Plus d'informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et la politique de la société en matière de gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée peuvent être trouvés au point 5.1 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, et au chapitre Risques et Incertitudes. Le risque de change est traité séparément dans l'annexe 27.2.

39. INVESTISSEMENTS

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel. La politique du groupe est de détenir ses propres installations en Belgique et de les financer partiellement sur fonds propres et partiellement à l'aide d'emprunt bancaire à long terme. La valeur nette comptable des terrains et constructions est de EUR 46,8 millions au 31 décembre 2016. En outre, les anciens bâtiments d'EVS, en cours de vente suite au déménagement vers le nouveau siège social, ont été reclassés en "actifs classés comme destinés à la vente" pour un montant de EUR 4,0 millions. La plupart des bâtiments ont fait l'objet d'aides régionales ou européennes.

40. CAPITAL ET SUCCURSALES

Le capital d'EVS Broadcast Equipment SA est de EUR 8.342.479, et est représenté par treize millions six cent vingt-cinq mille actions (13.625.000) sans désignation de valeur nominale. Le nombre d'actions n'a pas évolué en 2016.

41. PERSPECTIVES 2017

Le carnet de commandes (à facturer en 2017) au 15 février 2017 s'élève à EUR 36,2 millions, -28,2% comparé à EUR 50,4 millions l'an passé (-15,4% hors locations pour les grands événements sportifs). En plus du carnet de commande à facturer en 2017, EVS a déjà EUR 17,6 millions de commandes à facturer en 2018 et au-delà.

Les productions 4K ont créé un certain dynamisme dans le marché au second semestre 2016. Nous nous attendons à ce que, graduellement, la 4K fasse partie du cycle d'upgrade classique. L'adoption des technologies de réseau IP progresse, grâce à des initiatives telles que AIMS (Alliance for IP Media Solutions).

En 2017, il n'y a pas d'événement sportif majeur. En ce début d'année, notre visibilité sur les ventes est faible, comme d'habitude. Nous prévoyons une augmentation modérée de nos charges d'exploitation afin de soutenir nos efforts d'innovation et de développements de nouveaux produits.

42. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées lors des résultats annuels 2016 le 16 février 2017 ;
- le 16 février 2017, EVS a annoncé la signature d'un contrat de service avec HBS AG (2017-2018), valorisé à approximativement EUR 7 millions

43. PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES

Comme il l'a proposé depuis l'entrée en bourse en 1998, le Conseil d'Administration maintient l'optimisation du rendement pour les actionnaires par le biais d'un dividende et/ou d'un programme de rachat d'actions propres. Ainsi, le Conseil propose un dividende brut total de EUR 1,30 par action (incluant le dividende intérimaire de EUR 0,60) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 mai 2017, ce qui impliquerait un dividende brut final de EUR 0,70 par action à payer le 26 mai 2017. Le Conseil propose en outre de distribuer environ 14.100 parts de la société dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires.

DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce chapitre du rapport annuel résume les règles et les principes de la bonne gouvernance d'entreprise mis en place par EVS, conformément au Code des Sociétés (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts de la société et à la Charte de Gouvernance de l'entreprise. Il s'attarde également sur les activités relatives à l'année 2016.

44. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé, dès 2006, une Charte de Gouvernance d'Entreprise («la Charte») qui a été revue en 2016. Aujourd'hui, elle est basée sur le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 («le Code 2009»). Le Conseil continuera à réviser cette charte à chaque fois qu'il le juge utile, afin d'y apporter les modifications nécessaires. Ce document est intégralement disponible sur le site internet du groupe www.evs.com.

La Charte adoptée par le Conseil d'Administration d'EVS respecte la plupart des dispositions du Code 2009. Cependant, le Conseil a estimé que certaines dérogations à ce Code 2009 se justifient au vu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre analyse les différences avec le Code 2009, et explique les raisons des dérogations.

45. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un terme compris entre 1 et 6 ans. Au 31 décembre 2016, le Conseil est composé de 7 membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêt, les personnes concernées ne prennent pas part aux débats et au vote.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur par suite de décès, démission ou autre cause, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'administrateur qu'il remplace.

A chaque séance du Conseil, ou accompagnant la convocation, différents documents d'information sont remis aux membres: rapports, tableaux de bord, memorandum d'investissements et documents d'information quant aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois durant l'année 2016 et a notamment abordé les sujets suivants: revue stratégique, orientation de la R&D et des produits, suivi des filiales, gestion des liquidités, suivi des affaires 2016, budget 2017, examen de propositions d'acquisition et de partenariat, mise au point des communiqués de presse trimestriels et préparation de l'Assemblée Générale et gestion des mandats d'administrateurs.

46. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'EVS a constitué, depuis quelques années déjà, un Comité d'Audit, un Comité des Rémunérations et un Comité Stratégique afin de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller sur ces sujets. La prise de décision finale reste cependant une compétence collégiale du Conseil d'Administration.

46.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 3 administrateurs non exécutifs et indépendants. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526bis du Code des Sociétés belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et notamment, de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni 3 fois en 2016, en présence, pour la plupart des points, du CFO et du Commissaire.

Messieurs Christian Raskin (Graduat A1 en Comptabilité et Licence en Sciences Economiques, 20 années de fonctions exécutives dans le groupe Draka) et Yves Trouveroy (deux diplômes en Droit et 15 ans d'expérience dans une société d'investissements) ont les compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit.

46.2. Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de 2 administrateurs non exécutifs et indépendants. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526quater du Code des Sociétés belges. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'établissement de la rémunération des dirigeants et managers de la société. Ce comité s'est réuni 2 fois en 2016.

46.3. Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé du CEO et de 3 administrateurs non exécutifs et indépendants. Il a pour vocation d'assister le management exécutif dans toutes les questions liées à la stratégie de la société. En 2016, il s'est réuni 4 fois.

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

		Administrateur depuis	Comité d'Audit	Comité de Rémunérations	Comité stratégique	Terme du mandat	Activité en 2016	
							Présences C.A.	Présences Comités
Patrick TILLIEUX *	Administrateur indépendant, Président	2015			Président	Mai 2020	7	4
Michel COUNSON	Administrateur délégué	1994				Mai 2020	7	-
INNOCONSULT bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	2016		Président	Membre	Mai 2020	7	5
Much sprl, représentée par Muriel DE LATHOUWER	Administrateur déléguée**	2013		Invitée	Membre	Mai 2019	7	4
Christian RASKIN	Administrateur indépendant	2010	Membre	Membre		Mai 2018	7	6
Freddy TACHENY	Administrateur indépendant	2013			Membre	Mai 2017	7	2
Yves TROUVEROY	Administrateur indépendant	2011	Président			Mai 2019	6	4
ACCES DIRECT SA, représenté par Pierre RION **	Président (jusqu'au 16 mai 2017)	2010*	Membre			Mai 2016	4	-

* Patrick Tillieux a été nommé Président du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016.

** Le mandat d'Acces Direct, représentée par Pierre Rion, est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016.

En outre, 7 Capital sprl, représenté par Chantel De Vrieze, et qui sera présenté comme administrateur à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2017, a participé aux conseils d'administration et divers comités à partir du 23 août 2016.

Michel COUNSON (1960)

CTO Hardware Design de la société depuis sa création en 1994. Diplômé en 1982 comme Ingénieur en électronique de l'Institut Supérieur Industriel Liégeois, il devient en 1983 Ingénieur en électronique auprès de TECHNIQUES DIGITALES VIDEO S.A., avant de fonder, en 1986, sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L. (VSE), société qui a travaillé en collaboration avec EVS sur de nombreux projets et a fusionné en 2000 avec celle-ci. Il dirige la division Hardware.

Muriel DE LATHOUWER (1972)

Muriel De Lathouwer (représentant Much sprl) est administrateur déléguée et CEO d'EVS. Avant de rejoindre EVS, elle a passé 20 ans dans les industries telecom, high tech, IT et média. Elle débuta sa carrière comme consultant IT chez Accenture, suivie de 7 années chez McKinsey à Bruxelles, où elle apportait des conseils sur des questions de stratégie pour des opérateurs TV et télécom importants, ainsi que des sociétés médias et high tech partout dans le monde. Ensuite, elle fut Chief Marketing Officer et membre du comité exécutif de l'opérateur télécom mobile BASE (filiale de KPN). Elle est Ingénieur civil en physique nucléaire (ULB, Bruxelles) et détient un MBA de l'Insead, Paris.

Martin DE PRYCKER (1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-offs en Belgique), et Administrateur-délégué de Innoconsult (société de consultance spécialisée dans la gestion d'innovation et de solutions TIC). De 2009 à 2013, il a été Fondateur et Administrateur-délégué de Caliopa, une start-up spécialisée en photonique sur silicium. Entre 2002 et 2009, il a été le CEO de Barco, fournisseur de solutions (hardware et software) de visualisation et d'affichage basé en Belgique. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché de l'accès à large bande. Il est membre du Conseil d'Administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des solutions pour les communications satellites), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker possède un Doctorat en sciences informatiques, une maîtrise en électronique de l'université de Gand et un MBA de l'université d'Anvers.

Christian RASKIN (1947)

Christian Raskin a été membre du Board of Management de Draka Holding, une des plus importantes entreprises de câbles en Europe. Préalablement il y a dirigé les activités fibres optiques ainsi que les filiales française et néerlandaise. En 1984, il a cofondé Zetes Industries (aujourd'hui cotée sur Euronext Bruxelles). Il est titulaire d'une licence en Sciences économiques de l'UCL et d'un graduat en comptabilité. Actuellement, Il est Administrateur de Oman Cable Industries (cotée sur le marché de Mascate), et de deux sociétés privées technologiques en Belgique.

Freddy TACHENY (1961)

Monsieur Tacheny est gérant de F.Tacheny SPRL (société centrée sur les conseils en sport et médias) et Administrateur délégué de Zelos, active dans l'aide aux acteurs sportifs (Fédérations, ligues, clubs, événements) et créateurs de modèles économiques destinés à optimiser les revenus dans le sport. Entré à la régie publicitaire IP du groupe RTL Belgique en 1987, il en deviendra successivement directeur marketing, Directeur Général, puis Administrateur délégué en 1999. Il prend en 2002 la direction générale de RTL Belgique, fonction qu'il occupera jusqu'à son départ du groupe RTL Belgique en 2011. Il détient une Licence en

sciences commerciales et financières (ICHEC, Bruxelles). Il est aussi Président du Circuit Jules Tacheny à Mettet, et actionnaire majoritaire du Club de Basket des SHARKS d'Antibes.

Patrick TILLIEUX (1957)

Patrick Tillieux a été nommé Président du Conseil d'Administration en mai 2016. Il est Administrateur non-exécutif dans différentes sociétés: Euronews (France), PLAY Telecom (Pologne), Ceske Radiokomunikace (République tchèque), Towercom (Slovaquie) et Brussels Airport (Belgique). Entre 2012 et 2014, il a été Administrateur et CEO de Red Bee Media Ltd. (fournisseur de services pour l'industrie des médias et de la production télévisée, aujourd'hui filiale d'Ericsson). Il a mené le repositionnement stratégique de la société et effectué, avec succès, la restructuration financière de celle-ci. Auparavant, il fut Chief Operating Officer et membre de l'Executive Board de ProSiebenSat.1 Media AG (entre 2007 et 2009). De 2001 à 2007, Il a occupé différentes fonctions exécutives au sein du groupe SBS (CEO de SBS Belgique, CEO de SBS Nederland et enfin CEO de SBS Broadcasting Europe). Avant cela, il avait occupé des fonctions de management pour différentes chaînes de télévision, dont Eurosport, TF1, RTL Nederland, CANAL+ Holland et CANAL+ en Flandres. Il est Ingénieur Civil et détient également un master en administration industrielle (Université de Leuven, Belgique).

Yves TROUVEROY (1961)

Yves Trouveroy est Partner chez E-Capital Equity Management, société de gestion des trois fonds de private equity E-Capital I (1999), E-Capital II (2007) et E-Capital III (2011), qui investissent dans des sociétés belges de petite et moyenne taille. Avant 1999, il a exercé comme avocat auprès du cabinet De Bandt, van Hecke & Lagae (actuellement Linklaters), et a ensuite servi dans des fonctions exécutives dans les départements International Trade & Project Finance et Corporate Investment Banking de la Générale de Banque (BNP Paribas Fortis). Il est Licencié en Droit et Sciences Politiques de l'Université Catholique de Louvain et détient un Masters of Laws (LLM) de la New York University.

47. GESTION JOURNALIERE

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière à deux administrateurs-délégués et à un Comité Exécutif.

47.1. Comité Exécutif

Au 31 décembre 2016, le Comité Exécutif était composé de:

- MucH sprl, représenté par Muriel DE LATHOUWER, Administrateur déléguée et CEO
- Benoît QUIRYNEN, Senior Vice President, Market & Product
- Axel BLANCKAERT, Senior Vice President, CTO
- Christine VANDER HEYDEN, Senior Vice President, Ressources Humaines
- Le poste de Chief Commercial Officer est actuellement vacant

Michel COUNSON est également Administrateur délégué mais ne fait pas partie, à sa demande, du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement du groupe et des affaires. Ses membres sont en contact permanent, sont informés de la situation financière du groupe, des ventes, des projets et le comité prend des décisions opérationnelles comme l'engagement et le désengagement de personnel ou la conclusion de contrats. Il est l'organe de décision du groupe.

47.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif s'entoure des managers locaux pour assurer le fonctionnement opérationnel des filiales. Les filiales de commercialisation et de support sont quant à elles aisément contrôlées, car leur activité est entièrement dépendante d'EVS Broadcast Equipment SA à partir de Liège (Belgique): livraison de matériel de promotion, présence sur les foires, livraison de machines ou de pièces de rechange et trésorerie. Les Conseils d'Administration de ces filiales sont principalement constitués des Administrateurs délégués de la maison-mère, du Head of Finance and Administration, ainsi que de responsables locaux. Les filiales sont réparties entre les régions géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique), elles-mêmes coordonnées chacune par un "responsable de région". Ce choix d'organisation permet une remontée très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par le Comité Exécutif et chaque région jouit d'une certaine autonomie opérationnelle afin de favoriser un contact optimal avec le marché.

48. CONTROLE DE LA SOCIETE

48.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction met tout en œuvre pour assurer le niveau de contrôle des risques le plus adéquat possible. Les différents risques sont identifiés dans la partie financière de ce rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion de risques sont les suivantes :

- L'évaluation avec l'auditeur de ses rapports d'audit et, si nécessaire, la demande d'informations et éclaircissements supplémentaires et la prise de mesures correctives;
- La surveillance permanente des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de la société (en ce compris la position financière de la société, les risques de taux de change), y compris au sein des différentes filiales du groupe;
- Le suivi des prix des composants et des relations avec les fournisseurs;
- La maîtrise des systèmes d'informations;
- La surveillance des règles pour la prévention des abus de marché, le respect de ces règles et d'éventuelles violations;
- La surveillance des règlements et lois, y compris le suivi des litiges et des possibles implications financières de ceux-ci;

- Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. L'ensemble des informations nécessaires à ce processus provient de logiciels largement utilisés dans le marché. Des procédures de contrôles sont également mises en place afin d'assurer que celui-ci soit maîtrisé en profondeur.

48.2. Audit externe

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA était assuré par BDO (B-00023), représentée par Christophe COLSON (A-02033), Réviseur d'Entreprise belge. L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016 a confié l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA à Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans et arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019.

En 2016, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison mère, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à EUR 51.500 pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre des mandats de Commissaire.

49. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2016)

Etat de l'actionnariat, tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2016:

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base ⁽¹⁾	% statutaire dilué ⁽²⁾
Michel Counson	879.906	6,5%	6,4%
Actions propres EVS	119.111	0,9%	0,9%
Allianz Global Investor Europe GmbH	889.755	6,5%	6,4%
Degroof Petercam Asset Management	436.746	3,2%	3,2%
Norges Bank	403.825	3,0%	2,9%
Non-déclarés	10.895.657	80,0%	78,7%
Total	13.625.000	100,0%	
Total hors actions propres	13.505.889		
Warrants en circulation au 31 décembre	211.050		1,5%
Total dilué	13.836.050		100,0%
Total dilué hors actions propres	13.716.939		

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions souscrites, y compris actions propres.

⁽²⁾ En % du nombre d'actions souscrites, compte tenu des warrants en circulation, y compris actions propres.

Le capital d'EVS est actuellement représenté par 13.625.000 actions. Il y a une seule catégorie d'actions disposant des mêmes droits. Plus d'information sur le capital de la société est également disponible à l'annexe 19 des comptes consolidés. Au 31 décembre 2016, EVS détenait 119.111 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires de la société, il y avait 913.212 actions nominatives dont 855.528 sont détenues par Michel Counson (qui détient également 24.378 actions dématérialisées), 4.298 par EVS, 53.260 par les membres du personnel d'EVS dans le cadre du programme de participation bénéficiaire, et le solde par 7 autres actionnaires particuliers. Dans les comptes EVS auprès d'Euroclear sont comptabilisées 12.711.788 actions dématérialisées.

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci franchit le seuil des 3% (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5% (condition requise par la Loi Belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (ex. 13.625.000 actions fin 2016).

50. ASSEMBLEES GENERALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2016, elle s'est tenue au siège de la société le 17 mai. Au total, 143 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 4.167.985 actions, soit 30,6% du capital d'EVS. Toutes les résolutions (la résolution 13 a remplacé la résolution 7, dont le rejet avait été anticipé) ont été acceptées à un taux moyen de votes favorables de 89,7%.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut statuer valablement que si 50% des actions sont présentes ou représentées (« le quorum »). Si ce n'est pas le cas, une seconde assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et pourra statuer, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux majorités déterminées par la loi.

Aucune Assemblée Générale Extraordinaire n'a été tenue en 2016.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux mais également de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une participation à ses Assemblées Générales soient signées par le bénéficiaire effectif économique final. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif économique final qui lui permet d'exercer ses droits.

51. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à l'Assemblée Générale Ordinaire une répartition de ces résultats en fonction de l'intérêt de la société et de ses actionnaires. En tenant compte des restrictions légales en matière de distribution de bénéfices, le Conseil d'Administration peut proposer une politique de dividende qui respectera les besoins de la société en matière d'investissements ou d'acquisitions. Depuis son introduction en bourse, EVS a payé des dividendes. La société a initié dès 2006 l'octroi d'un dividende intérimaire distribué en novembre. Depuis 2013, le Conseil d'Administration a établi une politique de dividende qui vise à payer une grande proportion des bénéfices (avec un maximum de 100% de ratio de payout), tout en tenant compte des besoins de trésorerie pour financer la croissance de la société.

Les dividendes sont payables auprès de:

BANQUE ING SA («Single ESES Paying Agent Euroclear»)
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

52. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de Gouvernance d'Entreprise (2009) comme code de référence. Suivant le principe « se conformer ou expliquer » de ce même Code, la société a conclu que, pour servir au mieux les intérêts de la société et de ses actionnaires, il convient de s'écarter du Code dans un nombre restreint de cas spécifiques. Ces écarts sont décrits ci-dessous :

- Une fonction d'audit interne indépendante est mise en place (point 5.2./17 du Code 2009): la fonction d'audit interne est remplie par l'équipe existante au sein du département financier ainsi que par l'action du Comité d'Audit. Le Conseil d'Administration a pris cette décision au vu de la taille d'EVS, des risques encourus et des différents systèmes de contrôle existant déjà au sein de la société.
- Le comité d'audit se réunit au moins 4 fois par an (point 5.2/28 du Code 2009): en 2016, le Comité d'Audit s'est réuni 3 fois, ce qui paraît suffisant vu la structure et la taille de la société.
- Le management exécutif comprend au moins tous les administrateurs délégués (point 6.2) : A sa demande expresse, Michel Counson ne fait pas partie du Comité Exécutif de la société. Il préfère se concentrer sur son rôle de CTO Hardware
- Sous la direction de son président, le conseil d'administration évalue régulièrement (par exemple, au moins tous les deux ou trois ans) sa taille, sa composition, ses performances et celles de ses comités ainsi que son interaction avec le management exécutif. » (point 4.11) : il n'y a pas eu d'évaluation du conseil d'administration en 2016.Ce point sera mis à l'ordre du jour en 2017.

RAPPORT DE REMUNERATION

53. LES ADMINISTRATEURS

53.1. Politique de rémunération

Les administrateurs reçoivent un montant forfaitaire annuel, éventuellement proratisé. Ce montant forfaitaire inclut la participation à 6 réunions par an. Les administrateurs non exécutifs reçoivent également, en guise de rémunération pour l'exécution de leur mandat, un montant fixe par séance du conseil d'administration (au-delà de 6 réunions par an) ou d'un comité spécialisé. Le montant fixe par séance est majoré pour le Président (s'il est non exécutif).

La société et ses filiales ne consentent pas de prêts personnels, de garanties, etc. aux membres du conseil d'administration ou de l'équipe exécutive. Si les administrateurs sont chargés de missions et de projets particuliers, ils peuvent recevoir une rémunération appropriée à cet effet, ce qui est notamment le cas des administrateurs exécutifs.

La politique et l'enveloppe de rémunération des administrateurs sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité l'augmentation de la rémunération du Conseil d'Administration, proposée sur base de comparaisons effectuées avec d'autres sociétés comparables, et dans le but de professionnaliser encore plus la gouvernance de la société.

53.2. Rémunérations perçues en 2016

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016 (avec effet au 1^{er} janvier 2016), la rémunération est fixée comme suit:

- Rémunération du mandat d'administrateur (resp. le Président non-exécutif du Conseil) pour un forfait annuel de EUR 20.000 (resp. EUR 40.000), couvrant un total de 6 réunions pas an.
- Au-delà de 6 réunions, un montant de EUR 1.500 (resp. EUR 1.500) par présence à un Conseil d'Administration pour chaque administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif du Conseil).
- Rémunération fixe de EUR 2.000 par an pour le Président d'un Comité
- Montant de EUR 1.000 (resp. EUR 1.000) par présence à un Comité (Audit, Rémunérations ou Stratégique) pour chaque membre administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif dudit Comité).

Il n'y a pas d'indemnité de départ prévue pour les administrateurs non exécutifs au terme de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'actions, de warrants ou de stock options.

Pour l'exercice de leur fonction en 2016, les administrateurs ont reçu les rémunérations suivantes :

		Rémunération fixe		Rémunération liée aux présences aux réunions		TOTAL 2016
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux	
Non-exécutifs						
ACCES DIRECT SA, représenté par Pierre RION ⁽¹⁾	Président	15.014	-	-	1.000	16.014
Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendante	12.000	1.200	1.500	3.000	17.700
Christian RASKIN	Administrateur indépendant	20.000	-	1.500	6.000	27.500
Freddy TACHENY	Administrateur indépendant	20.000	-	1.500	2.000	23.500
Patrick TILLIEUX ⁽²⁾	Administrateur indépendant	32.493	2.000	1.500	4.000	39.993
Yves TROUVEROY	Administrateur indépendant	20.000	2.000	-	3.000	25.000
Exécutifs						
Michel COUNSON	Administrateur délégué	20.000	-	-	-	20.000
MucH sprl, représenté par Muriel DE LATHOUWER ⁽³⁾	Administrateur déléguée	20.000	-	-	-	20.000

(1) Jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016.

(2) Patrick Tillieux a été nommé Président du Conseil d'Administration à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016.

(3) Le montant mentionné ici est également repris dans la note 2.2.1.

En outre, InnoConsult bvba (représenté par Martin De Prycker), nommé Observateur du Conseil le 15 novembre 2015, a reçu EUR 11.800 pour sa participation aux différentes réunions entre janvier et mai 2016.

En outre, 7 Capital sprl (représenté par Chantel De Vrieze) a perçu, en ligne avec la rémunération des administrateurs, une rémunération de EUR 8.167 en tant que Advisor auprès du conseil d'administration. Sa nomination comme Administrateur sera proposée lors de l'Assemblée Générale du 16 mai 2017.

Au 31 décembre 2016, en fonction des déclarations de transparence reçues et des modifications inscrites au registre des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration détenaient directement ou indirectement 879.906 actions sur un total de 13.625.000, soit 6,5% du capital souscrit. Les administrateurs exécutifs ne détiennent aucun warrant.

54. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF

54.1. Politique de rémunération

54.1.1. Rémunération fixe et variable

La politique de rémunération vise à attirer, conserver et motiver des collaborateurs compétents et professionnels. C'est pourquoi le montant de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et des responsabilités individuelles. Le Comité des Rémunérations évalue chaque année la rémunération totale et organise des réunions supplémentaires en cas de besoin. Le niveau de rémunération fait également l'objet d'analyses de comparabilité avec des références externes, soit via des études soit via des conseils externes.

La contribution apportée par les membres du management exécutif au développement des activités et aux résultats du groupe représente une part substantielle de la politique de rémunération.

Afin d'harmoniser les intérêts des membres du management exécutif avec ceux de la société et de ses actionnaires, une partie de la rémunération est liée aux performances de l'entreprise et une autre partie aux performances individuelles.

Les performances de l'entreprise sont principalement basées sur les ventes et le résultat opérationnel de l'exercice écoulé. Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés tous les ans par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

La performance individuelle repose sur un système d'évaluation clairement établi, qui se fonde sur des objectifs spécifiques quantifiables, sur la réalisation de chiffres clés importants et sur le respect des valeurs fondamentales qui sont essentielles pour l'entreprise. Tous les objectifs sont conformes à la stratégie du groupe, aux valeurs fondamentales et aux directives. Les objectifs individuels sont définis annuellement au cours d'entretiens personnels qui ont lieu au début de l'exercice. Il n'est pas prévu de droit formel de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées, au bénéfice de la société. La période d'évaluation concerne l'exercice écoulé et le montant de la rémunération variable ont lieu au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

Les contributions éventuelles aux pensions et assurances sont liées à la rémunération fixe.

Le CEO reçoit, à titre de rémunération pour ses services:

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable en fonction de critères annuels mentionnés plus haut (EBIT), approuvée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2015
- une rémunération variable en fonction des critères pluriannuels, basés sur l'évolution du bénéfice d'exploitation
- un forfait pour les frais récurrents (voiture de société, assurance).

Pour les autres membres du management exécutif, les critères de mesure utilisés pour la rémunération variable incluent les ventes, le résultat d'exploitation, le contrôle des charges d'exploitation et des objectifs personnels. Ces rémunérations variables sont plafonnées. La plupart d'entre eux disposent en outre d'un véhicule de société et bénéficient d'une assurance groupe (voir aussi l'annexe 6.3.1). Pour les prochaines années, la politique de rémunération sera cohérente avec celle suivie jusqu'à présent.

54.1.2. Autres éléments de la rémunération

Depuis une dizaine d'années, régulièrement, a lieu un octroi de warrants pour une partie du personnel. Un processus rigoureux supervisé par le Comité des Rémunérations gère l'octroi, favorise la fidélisation, veille à l'équilibre et à la répartition équitable des octrois.

Les warrants et options sont offerts gratuitement et ne sont pas directement liés aux performances de l'entreprise mais au niveau de responsabilité et à la valeur ajoutée des personnes. Ils peuvent être exercés pour la première fois à partir de la troisième année calendaire qui suit celle de l'offre des options ou warrants. Les warrants sont offerts conformément aux modalités prévues par la loi du 26 mars 1999 relative au Plan d'Action belge pour l'emploi 1998. Les warrants sont dits « sui generis », car leur exercice peut donner lieu à la souscription d'une augmentation de capital sauf si le Conseil d'Administration décide d'allouer les actions qui ont été achetées par la société, ce qui est le plus souvent le cas.

Indemnités de départ

Si l'indemnité est plus élevée que la rémunération de base et variable sur 12 mois, ou 18 mois sur l'avis motivé du Comité des Rémunérations, son octroi sera soumis à l'Assemblée Générale. En 2016, EUR 200.000 ont été payés à titre d'indemnités de départ à certains membres du Comité exécutif. Pour les autres membres de l'équipe exécutive, aucune indemnité de départ particulière n'a été convenue de sorte qu'en cas de départ éventuel, l'indemnité sera déterminée conformément au droit du travail en vigueur et à la pratique du moment.

54.2. Rémunérations perçues en 2016**54.2.1. CEO**

Much sprl, représentée de façon permanente par Muriel De Lathouwer, a été nommée Administrateur délégué & CEO le 16 février 2015. En 2016, Much sprl et son représentant permanent Muriel De Lathouwer ont reçu EUR 323.000 pour leurs fonctions exécutives et mandats d'administrateurs. La société Much sprl a également reçu un montant de EUR 27.000 pour couvrir des frais récurrents (voiture de société et assurances). En 2016, un variable de EUR 118.948 a été attribué à Much sprl.

54.2.2. Autres membres du management exécutif

Pour l'exercice 2016, les autres membres du management exécutif ont été :

- Yvan ABSIL, Senior Vice President, CFO, Corporate Services (depuis le 4 janvier 2016)
- Luc DONEUX, Chief Commercial Officer (jusqu'au 31 août 2016)
- Benoît FEVRIER, Senior Vice President Market and Product (jusqu'au 12 juillet 2016)
- Benoît QUIRYNEN, Senior Vice President, Market and Product (depuis le 1^{er} août 2016)
- Axel BLANCKAERT, Senior Vice President, Chief Technology Officer (depuis le 16 avril 2016)
- Christine VANDER HEYDEN, Senior Vice President, Human Resources

Les autres membres du management exécutif ont reçu pour l'exercice 2016, au prorata de leur présence dans le management exécutif: une rémunération fixe globale de EUR 846.631, une rémunération variable globale de EUR 460.997 (y compris les commissions commerciales), une contribution pour pension de EUR 56.796 (pour plus de détails sur le plan, voir l'annexe 6.3.1) et des autres avantages pour EUR 281.598 (dont EUR 200.000 d'indemnités de rupture, des assurance médicales et des voitures de société).

Les options sur actions accordées au CEO et aux autres membres du management exécutif sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. Au 31 décembre 2016, le CEO et les autres membres du management exécutif ne détiennent pas de warrants.

55. PROCEDURES DE CONFLIT D'INTERETS

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de conflit d'intérêt selon la procédure spécifique prévue par les articles 523 et 524 du Code des Sociétés.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'investissement dans les actions d'EVS Broadcast Equipment (ci-après "EVS") comporte des risques. Conformément aux prescriptions des directives européennes et à la loi belge (Code des Sociétés et Arrêté royal belge du 14 novembre 2007), le lecteur et tout investisseur potentiel doivent examiner attentivement les facteurs de risques suivants et toutes les autres informations figurant dans le présent rapport annuel avant d'acheter nos actions. Si l'un des risques suivants se réalise, nos activités, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation pourraient être gravement affectés. Dans cette hypothèse, le cours de nos actions pourrait baisser et un investisseur pourrait perdre partiellement ou totalement les fonds investis.

Nous distinguons des risques primaires et secondaires.

56. RISQUES PRIMAIRES

- Nous sommes confrontés à la concurrence, et si nous ne parvenons pas à l'affronter efficacement, nous pourrions subir une diminution de nos ventes ou une pression sur nos prix, ce qui nuirait à nos futurs résultats d'exploitation.
- La plupart de nos ventes sont réalisées auprès de clients actifs dans le secteur de la diffusion, qui utilisent nos produits pour la production et la transmission de contenu télévisé. Si nous cessons de générer des revenus de ce marché ou si ce marché subit une récession, nos ventes pourraient diminuer.
- Nous dépendons des ventes de nos serveurs vidéo des gammes XT et XS. Si la demande de ces produits sur le marché s'arrête, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en souffrir.
- Nos activités pourraient être affectées si nos sous-traitants ne peuvent nous assurer un approvisionnement approprié de composants pour nos produits.
- Si nous subissons des retards, des pénuries ou des défauts de qualité auprès de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite dans le futur dépend de notre capacité à attirer un personnel de qualité et à retenir les éléments clés, et notre incapacité à le faire pourrait affecter notre capacité à développer nos activités.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, et avoir une influence négative sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent un degré élevé de fiabilité de nos produits. Si nous ne pouvons fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à concevoir et à commercialiser de nouveaux produits ou à développer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse de nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à nous adapter aux changements technologiques et à l'évolution des normes du secteur, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs dans le futur.
- Si nos produits ne sont pas interopérables avec d'autres systèmes, des commandes pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont extrêmement complexes et pourraient contenir des erreurs de logiciel ou de matériel non encore détectées, ce qui pourrait porter préjudice à notre réputation et à nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à gérer notre croissance efficacement, nos activités pourraient en pâtir.

57. RISQUES SECONDAIRES

- Il est possible que nous ne puissions pas continuer à maintenir ou à accroître notre rentabilité et que nos taux de croissance récents ne soient pas révélateurs de notre croissance dans le futur.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont déjà fluctué par le passé et pourraient à nouveau fluctuer dans le futur, ce qui pourrait provoquer une baisse du cours de nos actions.
- Nous avons des activités internationales importantes et la majeure partie de nos revenus provient de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques considérables, en ce compris des risques liés aux fluctuations des devises.
- Nos futures performances financières dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent pas à se développer au rythme que nous escomptons, nos résultats d'exploitation en seraient gravement affectés.
- Le processus de conclusion d'une vente peut être long et imprévisible. Il est donc difficile de formuler des prévisions de ventes pour un trimestre particulier.
- Notre utilisation de logiciels libres et d'autres technologies et éléments de propriété intellectuelle de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Un échec dans la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire gravement à nos activités.
- Si un tiers allègue que nous enfreignons ses droits de propriété intellectuelle, sans distinction qu'il gagne ou pas en justice, nous pourrions être tenus à une procédure judiciaire coûteuse et longue ou à la souscription de licences onéreuses, ce qui pourrait affecter nos activités.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient nous imposer une responsabilité ou influencer négativement notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des prescriptions réglementaires sur le respect de l'environnement et sur la santé et la sécurité qui pourraient alourdir nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.

- Nous pourrions prospérer au travers d'acquisitions d'autres sociétés ou de participations dans celles-ci, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou consommer des ressources qui sont nécessaires à l'exploitation d'autres parties de notre entreprise.
- L'adoption de nouvelles normes comptables ou les futures interprétations de normes comptables existantes pourraient influencer négativement nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences liées au statut d'entreprise cotée pourraient restreindre nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Notre entreprise ou l'une de nos filiales pourrait nécessiter des capitaux supplémentaires pour le soutien d'activités commerciales, et il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles, ou pas dans des conditions acceptables.

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

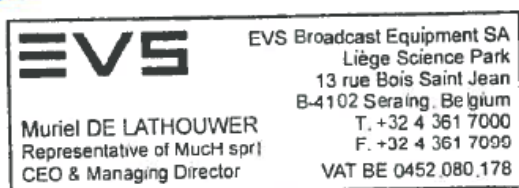
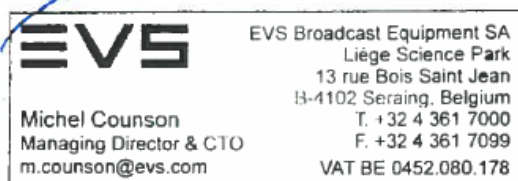
Muriel De Lathouwer, Administrateur déléguée et CEO
Yvan Absil, Senior Vice President, CFO

attestent que, à leur connaissance,

- les états financiers annuels, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le Conseil d'Administration

Liège, le 31 mars 2017



Ernst & Young
Réviseurs d'Entreprises
Bedrijfsrevisoren
Boulevard d'Avroy 38
B - 4000 Liège

Tel: +32 (0)4 273 76 00
Fax: +32 (0)4 273 76 05
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la SA EVS Broadcast Equipment pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les annexes (formant ensemble « les Comptes Consolidés ») et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les Comptes Consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Consolidés de la SA EVS Broadcast Equipment (la « Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base des normes internationales d'informations financières (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à € 160.276(000) et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 32.832(000).

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'informations financières telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing) telles qu'elles ont été adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés.



**Rapport du commissaire du 31 mars 2017 sur les Comptes Consolidés
de la SA EVS Broadcast Equipment pour l'exercice clos
le 31 décembre 2016 (suite)**

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'informations financières telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés conformément à l'article 119 du Code des Sociétés.

Dans le cadre de notre audit et à la norme Belge complémentaire aux ISA's applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Consolidés:

- Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Liège, le 31 mars 2017

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par

Marie-Laure Moreau
Associée*
*Agissant au nom d'une SPRL

Réf. : 17MLM0046